



ARKEMA

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 637 183 740 euros

Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes

445 074 685 RCS Nanterre

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2014 sous le numéro D. 14-0221-A01 conformément à l'article 212-13-IV de son Règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2014 sous le numéro de dépôt D. 14-0221 (ci-après le « **Document de Référence** »). Le Document de Référence et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par la Société et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social d'Arkema, 420 rue d'Estienne d'Orves, 92700 Colombes, sur le site internet de la Société (www.arkema.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Remarques générales

Dans la présente actualisation du Document de référence (l' « **Actualisation du Document de Référence** ») :

- les termes « **Arkema** » ou « **Société** » désignent la société Arkema dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ;
- les termes « **Groupe** » ou « **ARKEMA** » désignent le groupe constitué par la Société et l'ensemble des filiales et participations qu'elle détient directement ou indirectement ; et
- les termes « **BOSTIK** » ou « **Groupe Bostik** » désignent le groupe Bostik qui fait l'objet d'un projet d'acquisition par ARKEMA.

La présente Actualisation du Document de Référence contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives, notamment relatives à l'acquisition de BOSTIK. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait » ainsi que d'autres termes similaires. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et des conditions climatiques. En outre, la matérialisation de certains risques décrits à la section 1.7 du Document de Référence (telle que mise à jour par la présente Actualisation du Document de Référence), est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie présentée dans la section 1.1.2 du Document de Référence telle que mise à jour par la présente Actualisation.

Le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans la présente Actualisation du Document de Référence.

Les données opérationnelles historiques et estimées pour 2014 relatives à BOSTIK incluses dans la présente Actualisation du Document de Référence sont issues de l'information mise à disposition d'ARKEMA par le groupe Total dans le cadre du processus d'acquisition. Les objectifs moyen et long terme relatifs à BOSTIK ont été déterminés sur cette base par ARKEMA.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section 1.7 du Document de Référence (telle que mise à jour par la présente Actualisation du Document de Référence), avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ainsi que sur la valeur des actions de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif.

La présente Actualisation du Document de Référence présente notamment les informations financières pro forma consolidées condensées du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le semestre clos le 30 juin 2014 établies selon les normes IFRS. Ces informations sont destinées à appréhender les impacts de l'acquisition envisagée de BOSTIK et de son financement sur les principaux agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014 (étant précisé que les informations financières concernant BOSTIK utilisées pour les préparer n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société). Ces informations financières pro forma ont une valeur purement illustrative, et en raison de leur nature, traitent d'une situation hypothétique. Elles ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau Groupe consolidé qui auraient été obtenus si l'opération était intervenue à ces dates.

SOMMAIRE

1.	Activités et facteurs de risques.....	5
1.1	Principales activités du groupe	5
1.2	Investissements	10
1.3	Contrats importants.....	10
1.4	Projet d'acquisition de Bostik	11
1.5	Facteurs de risques.....	17
2.	Responsabilité sociétale de l'entreprise.....	21
2.1	Salariés.....	21
2.2	Intéressement et participation	21
2.3	Épargne salariale.....	21
3.	Gouvernement d'entreprise	22
3.1	Composition des organes d'administration et de direction	22
3.2	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	26
3.3	Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux.....	26
3.4	Éléments de rémunération en capital	26
4.	Informations financières et comptables	29
4.1	Informations financières sélectionnées	29
4.2	Informations financières relatives à BOSTIK.....	30
4.3	Informations financières pro forma liées au projet BOSTIK.....	30
4.4	Rapport financier semestriel au 30 juin 2014	38
4.5	résultats du troisième trimestre	67
4.6	sources de financement.....	74
4.7	Prévisions – Perspectives	75
5.	Informations sur la société et son capital.....	78
5.1.	Capital social	78
5.2.	Actionnariat	80
5.3.	Politique de dividendes.....	82
5.4.	Autres informations	82
6.	Informations sur l'actualisation du document de référence.....	83
6.1.	Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence.....	83
6.2.	Table de concordance	84

1. ACTIVITES ET FACTEURS DE RISQUES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

1.1 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le Groupe s'organise autour de trois pôles d'activités :

- le pôle Matériaux Haute Performance, regroupant les Polymères Techniques (polyamides de spécialités et polymères fluorés), la Filtration et Adsorption et les Peroxydes Organiques ;
- le pôle Spécialités Industrielles, regroupant le PMMA, la Thio-chimie, les Fluorés et les Oxygénés ; et
- le pôle Coating Solutions, regroupant les Acryliques, les Résines de Revêtements, les Résines Photoréticulables et les Additifs de Rhéologie.

1.1.1 Stratégie et faits marquants depuis le 27 mars 2014

1.1.1.1 Stratégie du Groupe

Le Groupe est entré dans une nouvelle phase de son développement avec l'ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés. Pour atteindre cet objectif, le Groupe poursuit en particulier une stratégie de croissance ciblée de son pôle Matériaux de Haute Performance. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'acquisition de BOSTIK, annoncé le 19 septembre 2014 (ce projet d'acquisition est détaillé à la section 1.4 de la présente Actualisation du Document de Référence).

BOSTIK, numéro trois mondial des adhésifs¹ devrait, sur la base des informations communiquées par le groupe Total, réaliser un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros et un EBITDA de 158 millions d'euros en 2014. Avec cette acquisition, le pôle Matériaux Haute Performance représenterait environ 42 % du chiffre d'affaires 2013 pro forma d'ARKEMA² (contre 30 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2013, qui par définition exclut les effets de l'acquisition de BOSTIK et de certains actifs en Chine), le pôle Coating Solutions environ 33 % du chiffre d'affaires 2013 pro forma du Groupe (contre 37 % en 2013) et le pôle Spécialités Industrielles environ 25 % (contre 33 % en 2013).

La contribution de BOSTIK³ et du projet d'acquisition d'actifs acryliques en Chine⁴, dont la première étape a été finalisée le 20 octobre 2014 et qui générerait en année pleine un chiffre d'affaires estimé à environ 600 millions de dollars US, devrait représenter au total un EBITDA d'environ 230 millions d'euros. Le Groupe aura ainsi finalisé le programme d'acquisitions qu'il s'était initialement fixé en septembre 2012 à l'occasion de sa Journée Investisseurs.

A l'occasion de l'annonce de l'acquisition de BOSTIK, ARKEMA a par ailleurs décidé de renforcer son programme de cessions d'activités non-stratégiques avec l'annonce d'un nouveau programme portant sur des activités représentant au total un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros d'ici à fin 2017. Ce programme vient s'ajouter au programme initial de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires à désinvestir annoncé en septembre 2012 et dont environ la moitié a été réalisée à la date de la présente Actualisation du Document de Référence (cession de l'activité stabilisants étain et cession des activités résines de revêtements en Afrique du Sud). En conséquence, le Groupe devrait procéder à diverses cessions d'activités représentant un chiffre d'affaires total d'environ 700 millions d'euros au cours des trois prochaines années.

¹ Source : estimation interne ARKEMA.

² Sur la base d'un chiffre d'affaires 2013 pro forma incluant la contribution de BOSTIK et des actifs acryliques acquis ou susceptible d'être acquis en Chine (projet d'acquisition en plusieurs étapes d'une capacité de production totale de 320 000 tonnes par an).

³ Sur la base de l'EBITDA attendu pour 2014.

⁴ Sur une base année pleine, conditions milieu de cycle.

Compte tenu d'un retour plus progressif que prévu à des conditions de marché normalisées, sur les gaz fluorés et l'acide acrylique, ARKEMA a annoncé à l'occasion de la publication des résultats du 2^{ème} trimestre 2014 le décalage à 2017 de ses objectifs initialement prévus pour 2016 et l'accélération du programme d'excellence opérationnelle qui devrait générer des économies de coûts dont le montant a été doublé et porté à 100 millions d'euros au total d'ici à fin 2017 (contre 50 millions d'euros initialement).

Pour prendre en compte le projet d'acquisition de BOSTIK et le renforcement du programme de cessions d'activités non-stratégiques, le Groupe a depuis revu son objectif d'EBITDA à 1 310 millions d'euros pour 2017. Le Groupe a par ailleurs confirmé ses objectifs long terme avec l'ambition de réaliser en 2020, dans un environnement normalisé, un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et une marge d'EBITDA proche de 17 % tout en maintenant un taux d'endettement ne dépassant pas 40 %.

Compte tenu des changements importants intervenus dans le portefeuille récemment, le Groupe détaillera ses objectifs de répartition du chiffre d'affaires par pôle et par région à moyen et long terme à l'occasion de Journées Investisseurs prévues au 1^{er} semestre 2015.

1.1.1.2 Faits marquants depuis le 27 mars 2014

Les communiqués de presse significatifs du Groupe publiés depuis le 27 mars 2014 sont repris ci-après (à l'exception des communiqués relatifs au projet d'acquisition du Groupe Bostik et aux informations financières qui figurent respectivement à la section 1.4 et au chapitre 4 de la présente Actualisation du Document de Référence).

30/04/2014 - Inauguration de la nouvelle électrolyse de l'usine ARKEMA de Jarrie

« La nouvelle électrolyse de l'usine ARKEMA de Jarrie près de Grenoble, inaugurée aujourd'hui, marque une nouvelle étape importante de la modernisation du site. Cet investissement de 100 millions d'euros permet au site de s'adapter à la nouvelle réglementation sur les risques industriels (PPRT) et de convertir son électrolyse mercure à la technologie membrane, anticipant de plusieurs années l'échéance réglementaire.

L'inauguration ce mercredi 30 avril 2014 de la nouvelle salle d'électrolyse à membrane, d'une capacité annuelle de 70 000 tonnes et dotée des toutes dernières technologies, officialise la mise en place de la nouvelle organisation industrielle des activités de l'usine de Jarrie.

Le site est parmi les premiers sites mondiaux d'eau oxygénée et est également positionné sur le marché du chlore et ses dérivés.

Avec cet investissement, ARKEMA répond aux dernières exigences réglementaires en matière de sécurité et d'environnement. En effet, cette nouvelle organisation industrielle, mise en œuvre dans le cadre du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine, a permis de réduire considérablement le périmètre d'exposition aux risques des riverains.

Dans le même temps, la conversion de l'électrolyse à cathode de mercure en électrolyse à membrane anticipe de plusieurs années l'échéance réglementaire d'interdiction d'exploitation des électrolyses mercure à fin 2019. L'efficacité énergétique du site s'en trouve également améliorée.

L'ensemble de ces aménagements a représenté un investissement de 100 millions d'euros environ dont 60 millions d'euros pour ARKEMA, le solde étant financé par l'État dans le cadre du PPRT.

Enfin, ce projet n'a pu voir le jour que grâce à l'excellente coopération entre ARKEMA, les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Positionné sur l'eau oxygénée et le chlore, métiers pour lesquels la structure de coût est primordiale, le site de Jarrie continuera à travailler à l'amélioration de la compétitivité de ses opérations et de ses coûts d'accès à l'énergie et au sel, facteurs essentiels à la pérennité de ses activités.

Par cet investissement, ARKEMA poursuit son important effort de modernisation de ses sites français mené depuis l'introduction en bourse du Groupe en 2006 et confirme ainsi son ancrage fort sur notre territoire. »

13/05/2014 – CECA s'associe avec Watan Industrial Investment pour s'implanter sur le marché des additifs pétroliers en Arabie Saoudite

« CECA, filiale Filtration et Adsorption d'Arkema, et la société saoudienne Watan Industrial Investment, viennent de créer une société commune majoritairement détenue par ARKEMA, qui exploitera un site de production de mélanges et de stockage d'additifs pétroliers en Arabie Saoudite. Ce nouveau site, localisé dans la

ville industrielle de Dammam, permettra à CECA de répondre à la forte demande d'additifs pétroliers dans la région du Golfe.

Cet investissement au Moyen-Orient, après celui des peroxydes organiques annoncé en octobre dernier, illustre à nouveau les objectifs d'ARKEMA de développer son pôle Matériaux de Haute Performance en renforçant sa présence dans les pays à forte croissance où le Groupe prévoit de réaliser 30 % de ses activités en 2016.

Les additifs pétroliers représentent une activité stratégique et en forte croissance pour CECA qui fournit des sociétés pétrolières en Afrique et au Moyen-Orient, mais qui n'avait pas à ce jour de présence commerciale et industrielle en Arabie Saoudite.

Selon les termes de ce partenariat, la société commune va faire l'acquisition d'un site de stockage et de mélanges à Dammam. Le démarrage de son exploitation est prévu au cours du 2^{ème} semestre 2014.

Ce site va permettre à CECA de s'installer durablement dans la région du Golfe et plus particulièrement en Arabie Saoudite qui dispose d'une des plus grandes réserves de pétrole conventionnel dans le monde. Grâce à cette implantation, CECA sera aussi capable de proposer à ses clients un service de proximité et une réactivité répondant à leurs exigences et aux spécificités locales de leurs champs de pétrole.

« Le marché des additifs pétroliers est en croissance régulière, d'environ 5 % par an, et la zone du Moyen-Orient est l'une des plus dynamiques. Ce partenariat en Arabie Saoudite nous offre une opportunité idéale pour servir les grands producteurs de la région et nous permettra de bénéficier de la croissance locale. Avec ce nouveau site localisé dans une zone stratégique, nous souhaitons devenir un acteur majeur dans la région » se félicite Marc-Antoine Mallet, Directeur Général de CECA. »

28/07/2014 - Démarrage d'une nouvelle unité d'acrylate de méthyle sur le site de Clear Lake, Texas – États-Unis

« ARKEMA annonce le démarrage de sa nouvelle unité d'acrylate de méthyle, un dérivé de l'acide acrylique utilisé dans la fabrication de polymères destinés au traitement de l'eau, d'élastomères et de polymères techniques. Situé sur son site de Clear Lake au Texas, cet investissement correspond à la dernière tranche du plan d'investissement de 110 millions de dollars US destiné à renforcer les positions d'ARKEMA sur le marché des acryliques aux États-Unis.

Après la mise en service d'une unité de production d'acrylate de 2-éthyle hexyle (A2EH) à Bayport en 2012, le démarrage de l'extension de capacité d'acide acrylique à Clear Lake en juin 2013, le démarrage de l'unité de 45 000 tonnes d'acrylate de méthyle annoncé ce jour constitue le dernier volet du plan de modernisation et d'augmentation de capacités dans sa filière acrylique au Texas annoncé en novembre 2010.

Ce démarrage fait désormais de Clear Lake l'un des tous premiers sites mondiaux de production d'acide acrylique et de dérivés.

Grâce à la finalisation de ce plan d'investissement, ARKEMA entend profiter pleinement de la croissance de l'acide acrylique et de ses dérivés dans les marchés porteurs du traitement de l'eau, des super-absorbants et de la récupération assistée du pétrole et du gaz.

« Avec la finalisation de ce plan d'investissement aux États-Unis, notre site de taille mondiale à Carling en France, et notre projet d'acquisition des actifs acryliques de Jurong en Chine, dont le closing est attendu début septembre, ARKEMA se positionne plus que jamais comme un des leaders mondiaux de la filière acrylique à même d'accompagner ses clients à travers le monde à partir de sites compétitifs et fiables. » Marie-Pierre Chevallier, Directeur de la Business Unit Acryliques d'ARKEMA. »

01/08/2014 - Signature d'un contrat d'achat de propylène aux États-Unis

« Dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement de ses matières premières stratégiques, ARKEMA a conclu un contrat d'achat de propylène aux États-Unis, avec la société Enterprise Products Partners L.P., un des leaders américains dans le domaine de l'énergie.

Bénéficiant du développement du gaz de schiste aux États-Unis, ce contrat garantit l'approvisionnement à long terme (plus de 10 ans) de propylène issu de la déshydrogénation du propane (PDH).

Ce contrat qui représentera une part significative des approvisionnements de propylène d'ARKEMA aux États-Unis renforcera la compétitivité du pôle Coating Solutions.

Le propylène est la matière première de l'activité acrylique, filière importante pour ARKEMA, et sur laquelle le Groupe est un acteur majeur aux États-Unis et le troisième acteur mondial.

Enterprise Products a obtenu en mai dernier les permis nécessaires au développement du projet et la phase de construction de l'unité de production vient de démarrer. La fin de la construction de l'unité est attendue pour le premier semestre 2016.

Cet accord s'inscrit parfaitement dans la stratégie de croissance d'ARKEMA, avec la volonté de poursuivre son développement aux États-Unis. »

09/09/2014 - Projet d'arrêt des productions de gaz fluorés à Zaramillo en Espagne

« Dans le cadre du plan d'amélioration de la rentabilité de son activité gaz fluorés, ARKEMA a présenté le 9 septembre un projet d'arrêt des productions de gaz fluorés de son site de Zaramillo en Espagne aux instances représentatives du personnel de l'usine. L'industrie européenne des gaz fluorés est fortement impactée depuis plusieurs années par son différentiel de compétitivité avec la Chine et les États-Unis. Le site de Zaramillo doit ainsi faire face à ce contexte européen et à des difficultés structurelles, qui motivent ce projet d'arrêt des productions de gaz fluorés.

Le site de Zaramillo qui fabrique des gaz fluorés HFC R32 et R143a et des mélanges doit faire face à un environnement fortement compétitif depuis plusieurs années. En outre, la réglementation européenne exige dès 2015 des investissements importants de mise aux normes complémentaires pour un site de trop petite taille et fortement déficitaire. Dans ce contexte, il est envisagé l'arrêt définitif de la production pour la fin de l'année 2014.

Ce projet soumis au processus légal d'information et consultation des instances représentatives du personnel d'ARKEMA en Espagne se traduirait par la suppression de 59 postes sur le site.

ARKEMA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour accompagner localement chacune des personnes concernées par ce projet de fermeture, en proposant des solutions de reclassement interne et externe. »

21/10/2014 - Finalisation de la première étape de l'acquisition d'actifs acryliques en Chine

« Arkema a finalisé la première étape de son projet d'acquisition d'actifs acryliques à Taixing en Chine et accède à une capacité de production moderne et compétitive de 160 000 tonnes par an d'acide acrylique en Asie pour un montant de 240 millions de dollars US. Cet investissement permettra au Groupe d'accompagner ses clients en Chine et en Asie sur les marchés porteurs des super-absorbants, des peintures, des adhésifs et du traitement de l'eau.

Arkema a finalisé la création de Sunke, co-entreprise fondée avec Jurong Chemical, dans laquelle Arkema est majoritaire et qui regroupe notamment deux lignes de production d'acide acrylique de 160 000 tonnes par an chacune situées sur le site de Taixing en Chine. Avec la finalisation de cette première étape, Arkema accède à la moitié de la capacité de production installée du site.

«Ce nouveau site nous permettra d'accompagner la demande en forte croissance de nos clients en acide acrylique et en esters en Chine et Asie et de soutenir la croissance de notre pôle Coating Solutions dans cette région du monde. La réussite de l'intégration de ces nouveaux actifs constitue une priorité du Groupe et des équipes pour les prochains mois », précise Marc Schuller, membre du Comité Exécutif d'Arkema. »

23/10/2014 - Arkema a émis des obligations hybrides perpétuelles pour 700 millions d'euros

« Arkema a finalisé avec succès la première étape du financement de son projet d'acquisition* de Bostik, acteur majeur des adhésifs, avec la réalisation d'une émission d'obligations hybrides perpétuelles de 700 millions d'euros.

Les obligations comporteront une première option de remboursement anticipé le 29 octobre 2020 et porteront un coupon annuel de 4,75 % jusqu'à cette date. Le coupon sera ensuite réinitialisé tous les 5 ans.

L'émission a suscité un fort intérêt des investisseurs, avec un livre d'ordres dépassant 2 milliards d'euros.

Les obligations seront subordonnées à toute dette senior et seront comptabilisées en capitaux propres selon les règles IFRS. Elles feront l'objet d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50% de leur montant par les agences de notation Moody's et Standard and Poor's.

* Projet soumis au processus légal d'information - consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés. »

Outre les faits marquants qui ont fait l'objet de communiqués de presse mentionnés ci-dessus, les BU qui suivent ont connu les développements récents ci-après :

Pôle Spécialités Industrielles / BU Fluorés

Depuis le troisième trimestre 2013, l'activité gaz fluorés a été affectée par une pression concurrentielle accrue de certains producteurs chinois et un mix produits moins favorable qui ont pesé sur les prix et les marges. De mi-2013 à mi-2014, l'EBITDA a ainsi baissé de 100 millions d'euros par rapport au niveau des 12 mois précédents. Depuis la fin du deuxième trimestre, les conditions de marché semblent cependant stabilisées.

Le Groupe s'est fixé comme objectif de compenser cette baisse d'ici à fin 2017 et ainsi de retrouver les niveaux historiques de rentabilité de cette activité, pour moitié, par l'effet de mesures internes d'optimisation des coûts fixes et variables et, pour moitié, par l'hypothèse d'une amélioration progressive des conditions de marché soutenue par des évolutions réglementaires.

Les mesures internes devraient principalement porter sur des actions destinées à améliorer la compétitivité des sites de gaz fluorés en Europe et le développement de notre intégration amont dans le spath fluor. Dans ce cadre, ARKEMA a annoncé, en septembre 2014, un projet d'arrêt des productions de gaz fluorés de son site de Zaramillo en Espagne soumis au processus légal d'information et consultation des instances représentatives du personnel d'ARKEMA en Espagne. Par ailleurs, un projet qui permettrait au Groupe de renforcer son intégration dans le spath fluor, la matière première des gaz fluorés, pourrait également être annoncé dans les prochains mois.

L'hypothèse d'amélioration progressive des conditions de marché repose sur plusieurs éléments dont : (i) la définition de quotas pour le R22 aux États-Unis pour la période 2015 à 2019 annoncée le 16 octobre 2014 et qui a fait l'objet d'une publication au *Federal Register* fin octobre et (ii) la mise en œuvre, qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2015, de la *F-gas regulation* en Europe qui prévoit l'introduction d'un système de quotas sur les gaz HFC en Europe. En revanche, la confirmation de l'application de droits antidumping aux États-Unis sur le 134a, qui était attendue avant la fin de l'année 2014, a été invalidée par l'*US International Trade Commission*.

Enfin, la Business Unit Fluorés poursuit les développements qu'elle a engagés pour répondre à la demande croissante des polymères fluorés et accroître, dans son portefeuille produits, la part des spécialités (par exemple, ventes dans l'agrochimie). La Business Unit continue également ses développements dans les gaz de nouvelle génération, HFO, à faible GWP (*Global Warming Potential*) comme le nouveau gaz réfrigérant 1234yf destiné à la climatisation automobile pour lequel à Arkema a annoncé il y a un an un projet de construction d'une unité de production en Chine pour un démarrage en 2016. Dans ce cadre, ARKEMA a pris connaissance de la décision de communication de griefs adressée par la Commission Européenne, le 21 octobre 2014, à l'encontre de E.I. DuPont de Nemours and Company et Honeywell International Inc.

Pôle Coating Solutions / BU Résines de revêtement

ARKEMA a poursuivi l'optimisation de ses activités Résines de Revêtements avec l'annonce d'un projet d'arrêt des productions de résines de revêtements sur son site de Stallingborough (Royaume-Uni) qui se traduira par la suppression de 58 postes. Les unités de production ont été arrêtées en juillet 2014. Cette étape est en ligne avec son objectif moyen terme de dégager une marge d'EBITDA de 15 % dans le pôle Coating Solutions.

1.2 INVESTISSEMENTS

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, les principaux investissements en cours du Groupe sont les suivants :

Thiochimie	Construction d'une plateforme de production de thiochimie à Kerteh (Malaisie), associée à un projet de production de bio-méthionine en partenariat avec CJ CheilJedang.
Fluorés	Construction d'une unité de gaz fluoré réfrigérant 1234yf à Changshu (Chine).
Peroxydes Organiques	Doublement de capacité de production de peroxydes organiques à Changshu (Chine).

ARKEMA a annoncé en juillet 2014 le démarrage de sa nouvelle unité d'acrylate de méthyle sur son site de Clear Lake (États-Unis).

Le 20 octobre 2014, le Groupe a finalisé la première étape de l'acquisition d'actifs acryliques à Taixing en Chine avec une prise de participation majoritaire dans la société Taixing Sunke Chemicals Co. Ltd., appartenant à la société chinoise Taixing Jurong Chemical Co. Ltd. ARKEMA accède ainsi à une capacité de production de 160 000 tonnes par an d'acide acrylique en Asie.

Sur l'ensemble de l'année 2014, les investissements devraient atteindre environ 470 millions d'euros.

1.3 CONTRATS IMPORTANTS

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, outre les contrats qui figurent à la section 1.5 du Document de Référence, les contrats suivants ont été conclus ou amendés :

1.3.1 Contrats d'approvisionnement en matière première ou énergie

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN PROPYLENE AUX ÉTATS-UNIS AUPRES D'ENTERPRISE PRODUCTS PARTNERS L.P. (ENTERPRISE)

Arkema Inc. a conclu un contrat d'approvisionnement en propylène aux États-Unis avec Enterprise, un des leaders américains dans le domaine de l'énergie. Bénéficiant du développement du gaz de schiste aux États-Unis, ce contrat garantit l'approvisionnement long terme (plus de 10 ans) en propylène issu de la déshydrogénation du propane (PDH). Les premières livraisons sont attendues en 2016, à l'issue de la phase de construction par Enterprise de son unité de production de Mont Belvieu au Texas (États-Unis). (cf. communiqué de presse au paragraphe 1.1.1 de la présente Actualisation du Document de Référence)

CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ AUPRÈS D'EXELTIUM

Arkema France est, avec six autres entreprises industrielles « électro intensives », membre fondateur d'Exeltium et continue à s'approvisionner auprès de ce dernier pour une part notable de ses besoins. Un nouveau protocole, conclu en juillet 2014 entre EDF et Exeltium prévoit, dans un premier temps, une baisse du prix de l'électricité payé au fil des livraisons, puis, dans un deuxième temps, en compensation, une augmentation de ce prix en fonction de l'évolution du prix de marché de l'électricité. Le mécanisme adopté entend rendre le contrat plus flexible et a été défini de manière à ne pas compromettre son équilibre économique global.

1.3.2 Accords industriels

CONTRAT AVEC TAIXING JURONG CHEMICAL POUR LA RÉPARTITION DE LA PRODUCTION D'ACIDE ACRYLIQUE DE SUNKE

Par l'intermédiaire de sa participation dans la *joint-venture* Taixing Sunke Chemicals Co. Ltd., ARKEMA a, dans un premier temps, accès à une capacité en acide acrylique de 160 000 tonnes par an avec une option pour accéder à 160 000 tonnes par an supplémentaires après le démarrage d'une troisième ligne en cours de construction sur le site.

1.4 PROJET D'ACQUISITION DE BOSTIK

La Société a remis le 18 septembre 2014 à la société Total S.A. (« **Total** ») une offre (l'« **Offre d'Acquisition** ») relative à l'acquisition, pour une valeur d'entreprise de 1,74 milliard d'euros, du Groupe Bostik, issu de la chimie de spécialités de Total, avec des positions de premier plan sur les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

L'Offre d'Acquisition expirera à la première des dates suivantes (i) trois jours après l'accomplissement de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel de Total et du Groupe Bostik et (ii) le 17 mars 2015.

Si l'Offre d'Acquisition est acceptée par Total, la réalisation de l'acquisition du Groupe Bostik restera soumise à des conditions suspensives usuelles, notamment aux accords des autorités de concurrence, décrites ci-après.

Le 19 septembre 2014, Arkema a publié le communiqué de presse suivant :

« **Projet d'acquisition de Bostik - Arkema se renforce dans la chimie de spécialités** »

- Projet d'acquisition de Bostik, n°3 mondial des adhésifs, issu de la chimie de spécialités de Total
- Nouvelle étape de la transformation d'Arkema en ligne avec la stratégie du Groupe
 - Renforcement du profil d'Arkema en intégrant une activité peu cyclique et peu capitalistique réalisant un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros
 - Des priorités stratégiques alignées : innovation, renforcement dans les pays émergents et excellence opérationnelle
- Projet fortement créateur de valeur
 - Un potentiel significatif d'amélioration de la marge opérationnelle de Bostik
 - Des synergies clairement identifiées
 - Effet relatif sur le cash dès la première année et sur le bénéfice net par action dès la deuxième année
 - Une mise en œuvre facilitée par une culture commune
- Offre réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,74 milliard d'euros (11 fois l'EBITDA)
- Financement sécurisé

Bostik, un leader mondial des adhésifs

Avec un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros et une présence globale dans plus de 40 pays, Bostik est avec ses 4 900 collaborateurs, le numéro 3 mondial des adhésifs. Le groupe occupe des positions de leader sur la majorité de ses marchés, dispose de marques et de technologies mondialement reconnues et de partenariats étroits avec ses clients.

Bostik conçoit des solutions de collage et d'étanchéité de haute performance et à forte valeur ajoutée pour les secteurs du non-tissé, de l'industrie, de la construction et du grand public.

Grâce à ses solutions qui contribuent à l'allègement des matériaux, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, au développement des nouvelles énergies et au remplacement des solutions traditionnelles d'assemblage, le groupe Bostik est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la dynamique du marché des adhésifs qui croît chaque année à un rythme supérieur à celui du PIB mondial.

Un projet d'acquisition qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Arkema

Conformément à la stratégie menée depuis l'introduction en bourse, cette opération permettrait à Arkema de se renforcer dans la chimie de spécialités et de poursuivre le développement de son pôle Matériaux Haute Performance qui représenterait, avec l'acquisition de Bostik, 42 % du chiffre d'affaires total.

« Arkema a mené depuis 2006 une transformation réussie et en profondeur de son portefeuille d'activités avec l'ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités. Avec le projet d'acquisition de Bostik c'est une nouvelle étape majeure qui se concrétise. »

Les complémentarités entre les deux entreprises, la qualité du management et des équipes de Bostik, l'origine commune au sein du groupe Total, les marques et les technologies sont autant de facteurs qui supporteront la création de valeur pour nos actionnaires et garantiront la réussite de la mise en œuvre du projet.

Pour Arkema, c'est un nouveau défi passionnant qui s'ajoute au plan ambitieux actuellement mené pour positionner les acryliques et la thiochimie en Asie au travers des projets Jurong et Kerteh, redresser la rentabilité des gaz fluorés, mener à bien le plan d'économies de 100 millions d'euros annoncé récemment ou encore concrétiser les fortes perspectives de croissance dans le segment porteur du pétrole et gaz » se félicite Thierry Le Hénaff, Président-directeur général d'Arkema.

Dans un marché des adhésifs en croissance régulière, la dynamique actuelle de développement de Bostik et les synergies identifiées entre les deux groupes contribueront à l'amélioration de la marge d'EBITDA de Bostik avec l'objectif à terme d'atteindre la moyenne du secteur des adhésifs située entre 14 et 15 %.

Ce fort potentiel d'amélioration des résultats, la solide génération de trésorerie et la faible intensité capitalistique de Bostik permettront à Arkema de continuer à renforcer son profil et sa résistance aux évolutions de l'environnement économique.

Avec le projet d'acquisition de Bostik, Arkema réaliserait un chiffre d'affaires pro forma d'environ 7,6 milliards d'euros et emploierait environ 19 000 collaborateurs.

Ce projet s'accompagnerait également d'un renforcement du programme de cessions d'activités non stratégiques pour environ 500 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires.

Compte tenu de l'acquisition de Bostik et du programme de cessions envisagé, le Groupe révisé à la hausse son objectif 2017 d'EBITDA à 1,310 milliard d'euros.

Une structure de financement destinée à préserver le bilan et la notation crédit du Groupe

Afin de conserver une structure de bilan solide et de préserver sa marge de manœuvre financière, ce projet serait financé par une augmentation de capital d'environ 350 millions d'euros, une émission de titres hybrides comprise entre 600 et 700 millions d'euros et une émission obligataire senior pour le solde entre 500 et 600 millions d'euros. L'augmentation de capital serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Ces opérations de refinancement seront réalisées dans les meilleurs délais.

L'objectif est de revenir en 2017 à un taux d'endettement proche de 40 % des fonds propres.

Ce projet, sans impact sur l'emploi compte tenu de la complémentarité des deux groupes, est soumis au processus légal d'information - consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés. »

1.4.1 Un projet pleinement en ligne avec la stratégie d'ARKEMA de se renforcer dans la chimie de spécialités et les Matériaux Haute Performance

Le projet d'acquisition de BOSTIK est une étape majeure dans la transformation d'ARKEMA en un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés, initiée en 2006 après l'introduction en bourse de la Société et réaffirmé en 2012 lors de la Journée Investisseurs organisé à Paris.

Ce projet qui repose sur l'association unique d'un chimiste de spécialités et d'un formulateur d'adhésifs est en parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe. Avec cette acquisition dans le secteur des adhésifs, peu cyclique et peu capitalistique, ARKEMA renforcera la qualité de son profil d'activités et sa résistance aux évolutions de l'environnement économique. Après intégration du groupe Bostik, le pôle Matériaux Haute Performance représenterait environ 42 % du chiffre d'affaires pro forma d'ARKEMA⁵.

BOSTIK a des positions de leader sur plusieurs technologies en croissance (ces technologies sont détaillées au paragraphe 1.4.3.4 de la présente Actualisation du Document de Référence) et viendra renforcer le portefeuille d'activités d'ARKEMA confirmant ainsi le positionnement de leader du Groupe sur des activités représentant environ 90% de son chiffre d'affaires total⁶.

ARKEMA et BOSTIK, ont mis en œuvre des stratégies comparables donnant la priorité à l'innovation, au renforcement dans les pays émergents avec des acquisitions ciblées et à l'excellence opérationnelle. BOSTIK dispose ainsi de trois plateformes technologiques majeures, d'un portefeuille croissant de produits nouveaux et

⁵ Sur la base d'un chiffre d'affaires 2013 pro forma incluant la contribution de BOSTIK et des actifs acryliques acquis ou susceptible d'être acquis en Chine (projet d'acquisition en deux étapes d'une capacité de production totale de 320 000 tonnes par an).

⁶ Note : données sur la base des chiffres d'affaires 2013.

innovants grâce à des efforts plus soutenus en matière de recherche et développement, de marques à forte notoriété, d'une présence industrielle équilibrée au niveau mondial, avec une présence croissante dans les pays émergents, avec un taux de croissance moyen annuel de 24 % du chiffre d'affaires entre 2009 et 2013.

La complémentarité existant entre les deux groupes, la qualité du management et des équipes de BOSTIK, des racines communes au sein du groupe Total faciliteront la mise en œuvre de ce projet et la réussite de l'intégration de BOSTIK au sein d'ARKEMA. En outre, ARKEMA a démontré par le passé sa capacité à améliorer la performance de ses activités et à intégrer avec succès des activités nouvelles. Ainsi, la marge d'EBITDA du Groupe est passée de 6 % en 2006 à 15 % en 2013 tandis que la marge d'EBITDA des résines de Total, acquises en 2011, est passée de 9 % en 2010 à 13 % en 2013 en ligne avec l'objectif, fixé au moment de l'acquisition des résines de Total, d'atteindre une marge de 14 % en 2015.

L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de BOSTIK et la mise en place de synergies contribueront ainsi à l'amélioration de la marge d'EBITDA de BOSTIK avec l'objectif d'atteindre en 2020 la moyenne du secteur des adhésifs, située entre 14 et 15 %. Enfin l'activité de BOSTIK est relativement peu capitalistique avec un niveau d'investissements qui, selon les estimations du Groupe, devrait s'inscrire dans la durée entre 2,5 et 3 % du chiffre d'affaires.

1.4.2 Un projet fortement créateur de valeur

Sur la base des chiffres communiqués par Total dans le cadre du processus d'acquisition, l'EBITDA de BOSTIK s'élèverait à 158 M€ et la marge d'EBITDA à 10,3 % en 2014. Cette marge d'EBITDA devrait s'améliorer progressivement au cours des prochaines années.

Le Groupe a en effet pour objectif d'augmenter l'EBITDA de BOSTIK de 30 % au cours des trois prochaines années (hors synergies commerciales entre les deux groupes). Cette amélioration repose notamment sur l'accélération de la stratégie mise en œuvre récemment chez BOSTIK avec :

- la poursuite du développement dans les pays émergents où BOSTIK a, sur les 24 derniers mois, démarré ou initié la construction de plusieurs nouveaux sites notamment en Chine, au Vietnam, en Inde et en Egypte ;
- des acquisitions ciblées de petite taille comme celles réalisées récemment aux États-Unis et au Brésil ;
- la poursuite de la rationalisation du portefeuille de marques du Groupe avec le lancement du nouveau logo BOSTIK® Smart Adhesives et la diminution forte (de 42 à 6) du nombre total de marques ; et
- le bénéfice du renforcement des investissements en recherche et développement qui devraient permettre d'accroître progressivement la part du chiffre d'affaires réalisée par des produits de moins de trois ans. Dans ce cadre, BOSTIK a également rationalisé son organisation R&D en ouvrant trois centres régionaux situés à Milwaukee (États-Unis), Shanghai (Chine) et Compiègne (France) dont l'inauguration a eu lieu le 3 octobre 2014.

La progression de l'EBITDA au cours des trois prochaines années intègre également des synergies de coûts qui proviendront notamment de la globalisation de certaines fonctions support, des achats de matières premières, de biens et services et de logistique et du renforcement du programme d'excellence opérationnelle depuis deux ans au sein de BOSTIK.

Au-delà, plusieurs domaines de synergies commerciales ont également été identifiés. Si ces synergies ne pourront être quantifiées qu'une fois l'acquisition finalisée, elles devraient bénéficier aux deux groupes et contribueront notamment à atteindre les objectifs long terme de marge d'EBITDA de BOSTIK et ARKEMA. Ces synergies reposent notamment sur une association unique d'un formulateur et d'un chimiste de spécialités, un positionnement commun sur des segments en forte croissance soutenus par le développement des nouvelles énergies, l'allègement des matériaux, les évolutions démographiques et l'élévation du niveau de vie et par les complémentarités géographiques existant entre les deux groupes. Si la présence forte d'ARKEMA en Chine et aux États-Unis permettra à BOSTIK d'accélérer son développement dans ces deux pays, ARKEMA pourra également bénéficier des positions déjà importantes de BOSTIK en Amérique Latine (notamment au Brésil) et en Inde.

Enfin, ARKEMA estime que l'opération devrait être relative en termes de génération de trésorerie dès la première année pleine et en termes de bénéfice net par action du Groupe dès la deuxième année pleine.

1.4.3 Présentation de BOSTIK

BOSTIK est l'un des principaux acteurs dans le secteur des adhésifs avec des positions de premier plan sur les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

1.4.3.1 Marchés des adhésifs

La demande mondiale d'adhésifs et de mastics est estimée à environ 33 milliards d'euros⁷. Elle se répartit entre :

- le secteur de l'industrie qui représente 69 % de la demande mondiale et inclut des marchés très diversifiés comme l'assemblage, les étiquettes et rubans adhésifs, les emballages, le transport, le marché du non-tissé pour l'hygiène et les soins personnels, et l'électronique ;
- le secteur de la construction qui représente 25 % de la demande mondiale et regroupe les produits de préparation des sols et murs, les colles pour carrelages, murs et plafonds et les solutions d'étanchéité ; et
- les produits grand public qui représentent 6 % de la demande mondiale et regroupent les solutions de collage couvrant une grande variété d'applications comme notamment la réparation, la fixation, l'assemblage, la décoration, et la rénovation.

La croissance annuelle mondiale du marché des adhésifs est supérieure à la croissance annuelle mondiale⁸ et devrait être soutenue par le développement de solutions qui contribuent à l'allègement des matériaux, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et au développement des nouvelles énergies. La dynamique du marché des adhésifs repose également sur le remplacement des systèmes traditionnels d'assemblage mécanique et le développement de l'utilisation des solutions de collage dans les pays émergents. Enfin, ce secteur devrait bénéficier également de la croissance significative du marché des adhésifs pour le non-tissé utilisés dans la fabrication des couches culottes pour bébé, des produits d'hygiène féminine et des produits pour l'incontinence de l'adulte. Par ailleurs, la dynamique forte des pays émergents pour lesquels la consommation *per capita* d'adhésifs est beaucoup plus faible qu'en Europe et aux Etats-Unis, devrait soutenir la croissance du secteur.

Ce marché où la technologie et l'expérience sont déterminantes, se caractérise par de fortes barrières à l'entrée comme les relations de grande proximité et de confiance avec les clients et des marques à forte notoriété.

Enfin, le marché des adhésifs reste encore un marché très fragmenté avec de nombreux acteurs locaux qui offre, aux principaux acteurs du marché, de nombreuses opportunités de consolidation par acquisitions ciblées de petite taille et relatives. Outre BOSTIK, les autres principaux acteurs sur le marché des adhésifs sont Henkel, Sika et HB Fuller qui représentent en 2013 au total environ un tiers du marché global des adhésifs⁹.

1.4.3.2 Positionnement de BOSTIK

Numéro 3 mondial des adhésifs¹⁰, BOSTIK a été créé à Boston en 1889 et devrait réaliser en 2014 un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros, dont 55 % dans le secteur de l'industrie et du non-tissé et 45 % dans le segment Construction et Grand public. L'EBITDA estimé pour l'exercice 2014 serait de 158 millions d'euros et la marge d'EBITDA de 10,3 %. L'effectif à fin juin 2014 est de 4 900 personnes. Les investissements représentent actuellement environ 3 % du chiffre d'affaires de BOSTIK.

BOSTIK occupe des positions de leader sur plusieurs marchés finaux tels que :

- le non-tissé destiné à l'hygiène et aux produits de soins personnels : sur ce marché global, caractérisé par un nombre restreint d'acteurs, BOSTIK estime occuper la 2^{ème} place au niveau mondial et être bien placé sur les produits de spécialités grâce à son leadership technologique. Les principaux concurrents sur ce marché sont Henkel et HB Fuller ;
- l'industrie : sur ce marché plus régional, BOSTIK estime occuper des positions de numéro 3 ou 4 mondial. BOSTIK s'appuie notamment sur trois grandes plateformes technologiques en forte croissance. Les principaux concurrents sur ce marché sont Henkel, HB Fuller et Sika mais la concurrence compte également des acteurs locaux, notamment dans les pays émergents ;

⁷ Source : IHS Adhesives and Sealants 2012.

⁸ Source : estimation interne BOSTIK.

⁹ Source : estimation interne ARKEMA.

¹⁰ Source : estimation interne ARKEMA.

– la construction et les produits grand public : ces marchés sont des marchés locaux dans lesquels BOSTIK occupe des positions fortes. Globalement, BOSTIK estime être le numéro 3 mondial de ce secteur. Pour se développer dans ces marchés encore fragmentés, BOSTIK peut compter sur son portefeuille de marques ainsi que sur les positions qu’il occupe dans les zones en croissance (Brésil, Chine, Asie du Sud-Est). Les principaux concurrents sur ce marché sont Henkel, Sika, et Mapei.

1.4.3.3 Présence géographique

BOSTIK possède une présence mondiale avec une forte exposition dans les pays émergents. A fin 2013, BOSTIK possède 45 sites de production et 3 centres régionaux de recherche et développement, et est présent dans 40 pays. La répartition des sites industriels et de centres de recherche et développement est la suivante :

- Amériques : 7 sites aux États-Unis, 2 au Mexique, 2 au Brésil, 1 en Argentine, 1 centre de R&D aux États-Unis (Milwaukee) ;
- Europe : 16 sites, dont 6 en France, et un centre de R&D en France (Compiègne);
- Asie et reste du monde : 1 site au Maroc, 1 en Égypte, 2 en Turquie, 1 en Inde, 2 en Chine, 4 en Asie du Sud-Est, 6 en Australie et en Nouvelle Zélande, 1 centre de R&D en Chine (Shanghai).

La répartition du chiffre d’affaires 2013 de BOSTIK est de 49 % en Europe, 21 % en Amérique du Nord et 30 % en Asie et reste du monde. BOSTIK s’est fortement développé entre 2009 et 2013 dans les zones à forte croissance (incluant l’Europe de l’Est, le Moyen-Orient, l’Amérique latine et l’Asie) avec un taux de croissance moyen annuel de 24 % du chiffre d’affaires.

1.4.3.4 Technologies et marques

BOSTIK possède trois technologies majeures qui lui confèrent des positions de leader, sur lesquelles il s’appuie pour réaliser 60 % de son chiffre d’affaires et qui sont destinées à des applications spécialisées. Ces technologies sont : l’« *Elastic Bonding* » (notamment le parquet et le transport), les « *Hot-Melts PSA* » (notamment les emballages et les couches bébé) et les « *Polymer-Modified Binders* » (notamment les revêtements et imperméabilisation).

Les marques de BOSTIK bénéficient d’une forte notoriété qui contribue à la fidélisation de ses clients. Parmi celles-ci, on peut citer dans le domaine de la construction et du grand public Sader[®], Quelyd[®], Evo-Stik[®], Mem[®], et Fortaleza[®]. BOSTIK travaille par ailleurs au renforcement de la marque mondiale avec le lancement de son nouveau logo BOSTIK[®] Smart Adhesives.

1.4.3.5 Innovation

Les dépenses R&D de BOSTIK ont significativement augmenté depuis 2010 et représentent actuellement environ 2,7 % de son chiffre d’affaires. Plus de 10 % du chiffre d’affaires est issu de produits datant de moins de 3 ans. BOSTIK dispose de trois centres de R&D régionaux : Milwaukee (États-Unis), Shanghai (Chine), et Compiègne en France, ainsi que de plusieurs centres techniques situés à proximité de ses clients.

1.4.3.6 Informations financières

Le chiffre d’affaires de BOSTIK devrait s’élever à 1,53 milliard d’euros en 2014 et la marge d’EBITDA à 10,3 %, sur la base des informations communiquées par le groupe Total dans le cadre du processus d’acquisition. Entre 2010 et 2013, le chiffre d’affaires a progressé en moyenne d’environ 3 % par an à taux de change constant.

BOSTIK présente un potentiel d’amélioration important de sa rentabilité avec l’objectif long terme de rattraper progressivement la moyenne des résultats dégagés par ses grands concurrents (Henkel, HB Fuller et Sika) et d’atteindre en 2020 une marge d’EBITDA située entre 14 et 15 %.

Le secteur des adhésifs a une faible intensité capitalistique. Les investissements représentent actuellement chez BOSTIK environ 3 % du chiffre d’affaires. En moyenne, les investissements d’ARKEMA incluant BOSTIK s’élèveraient à environ 5,5 % du chiffre d’affaires, inférieurs aux investissements communément réalisés dans la chimie de spécialités qui sont estimés en moyenne à 6 %.

1.4.3.7 Nature des engagements d'ARKEMA et conditions suspensives

Le projet d'acquisition de BOSTIK est soumis aux procédures d'information consultation des instances représentatives du personnel de Total, de BOSTIK et d'ARKEMA et à l'obtention des autorisations des autorités compétentes, principalement en matière de concurrence. La Société estime que l'obtention des autorisations par les autorités de concurrence compétentes ne devrait pas poser de difficultés compte tenu du très faible niveau de concentration des marchés respectifs du Groupe et de BOSTIK.

La remise de l'Offre d'Acquisition et les modalités de son financement ont été autorisées par le conseil d'administration d'ARKEMA le 16 septembre 2014.

1.4.3.8 Intégration de BOSTIK dans le groupe ARKEMA

Le groupe BOSTIK constituerait une nouvelle Business Unit du pôle Matériaux Haute Performance. La vocation de ce pôle Matériaux Haute Performance est de représenter à long terme environ la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et d'assurer à ARKEMA une croissance résiliente ainsi qu'une génération de trésorerie régulière soutenue par des actifs de premier plan.

1.4.3.9 Calendrier indicatif de l'opération / date de réalisation envisagée

Sous réserve des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Total, BOSTIK et d'ARKEMA, et de l'approbation de l'opération envisagée par les autorités de concurrence compétentes, la réalisation de l'acquisition de BOSTIK devrait intervenir au premier trimestre 2015.

1.4.3.10 Prix

Le prix d'acquisition a été déterminé sur la base d'une valeur d'entreprise de BOSTIK qui s'élève à 1,74 milliard d'euros, soit un multiple de 11 fois l'EBITDA estimé 2014.

1.4.4 Modalités de financement de l'opération

La totalité du prix d'acquisition de BOSTIK sera payé par ARKEMA à Total en numéraire.

Afin de sécuriser le financement de l'acquisition, une convention de crédit-relais (*EUR 1 500 000 000 Bridge Term Loan Facility Agreement*) d'un montant maximum de 1 500 millions d'euros, d'une durée d'un an, assortie d'une possibilité d'extension de six mois à l'option d'Arkema (le « **Bridge** ») a été signée avec Natixis, intervenant en tant que coordinateur global, preneur ferme, arrangeur initial, teneur de livres et agent. Le Bridge est assorti d'une garantie de disponibilité des fonds usuelle pour ce type de financement et comporte l'engagement de la Société de maintenir un ratio de dette nette consolidée sur EBITDA inférieur à 3 avec une possibilité d'augmenter ce ratio à 3,5 sur une période consécutive de 12 mois en cas d'acquisition. Par ailleurs, il contient des clauses de remboursement anticipé similaires à celles du crédit multidevises renouvelable de 900 millions d'euros dont les termes figurent au paragraphe 4.6.1 de la présente Actualisation du Document de Référence.

A la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le montant du Bridge a été réduit à 810 951 000 euros (le « **Solde du Bridge** ») du fait de la réalisation d'une émission de titres hybrides super subordonnés pour un montant nominal de 700 millions d'euros intervenue le 23 octobre 2014 (sur les modalités de cette émission, cf. paragraphe 4.6.1 de la présente Actualisation du Document de Référence).

Le refinancement du Solde du Bridge devrait être réalisé au moyen des opérations de marché suivantes :

- une augmentation de capital d'environ 350 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, faisant l'objet d'un prospectus visé ce jour par l'AMF ; et
- une émission obligataire senior de 500 à 600 millions d'euros, dans les prochains mois en fonction des conditions de marché.

Ces opérations ont vocation à renforcer la structure financière du Groupe et en particulier ses capitaux propres et lui permettre de conserver une structure de bilan solide tout en préservant sa marge de manœuvre financière.

Le taux d'endettement du Groupe devrait s'accroître de manière significative au moment de l'acquisition de BOSTIK. Le Groupe a cependant pour objectif de maintenir un niveau de rating « Investment Grade » si possible à son niveau actuel et de revenir à un taux d'endettement de 40 % des fonds propres à fin 2017.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Les renseignements concernant cette section sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

1.5.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

1.5.1.1 Risques liés aux opérations d'acquisitions

Il est renvoyé au paragraphe 1.5.3 de la présente Actualisation du Document de Référence

1.5.2 Risques financiers

1.5.2.1 Risque de liquidité

Au 30 juin 2014, le Groupe présentait un profil financier solide :

- l'endettement net du Groupe s'élevait à 1,106 millions d'euros et représentait 1,4 fois l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois ;
- le ratio d'endettement était de 46,6 % ;
- le Groupe disposait d'une réserve de liquidité de l'ordre de 1 milliard d'euros ;
- par ailleurs, le Groupe disposait d'un programme EMTN, d'un plafond maximum de 2 milliards d'euros, destiné à lui faciliter l'accès aux marchés obligataires.

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence :

- la maturité moyenne des ressources du Groupe, sans prise en compte de l'émission, réalisée le 29 octobre 2014, d'obligations hybrides perpétuelles classées en capitaux propres, mais en incluant le montant disponible du Bridge destiné au financement de l'acquisition de BOSTIK, tel que décrit au paragraphe 1.4.4 de la présente Actualisation du Document de Référence, est proche de 4 ans ; et
- les notes de crédit à long terme du Groupe sont BBB (perspective négative) selon l'agence de notation Standards & Poor's et Baa2 (perspective négative) selon l'agence de notation Moody's.

Les modalités de ces financements sont décrites au paragraphe 1.4.4 de la présente Actualisation du Document de Référence s'agissant de BOSTIK et au paragraphe 4.1.7.1 du Document de Référence s'agissant des autres financements du Groupe. En conséquence, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le Groupe s'estime capable de faire face à ses décaissements dans le cadre de son activité et n'anticipe aucune difficulté dans les prochains mois.

La répartition de la dette financière par échéance mise à jour au 30 juin 2014 figure en note 13.3 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 qui figurent au paragraphe 4.4.2 de la présente Actualisation du Document de Référence.

1.5.2.2 Risque de taux

Au 30 juin 2014, la dette du Groupe était de 1 275 millions d'euros et comprenait essentiellement un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à un taux fixe de 4 %, un emprunt obligataire de 480 millions d'euros à un taux fixe de 3,85 %, un emprunt obligataire de 150 millions d'euros à un taux fixe de 3,125 % et l'utilisation du programme de titrisation à hauteur de 2 millions d'euros ; le programme de billets de trésorerie n'était pas utilisé au 30 juin 2014. Les modalités de ces financements sont décrites au paragraphe 4.1.7.1 du Document de Référence.

Sur la base d'une dette nette égale à 1 106 millions d'euros au 30 juin 2014, et compte tenu de sa répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable, une augmentation de 1 point des taux d'intérêts conduirait à une réduction du coût de la dette de l'ordre de 2 millions d'euros.

La répartition de l'endettement net entre taux variables et taux fixes est la suivante au 30 juin 2014 :

	Taux variables			Taux fixes		
	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total		
<i>(En millions d'euros)</i>						
Emprunts et dettes financières à CT et LT	(128)	(507)	(640)	(1 275)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169	-	-	169		
Exposition nette avant couverture	41	(507)	(640)	(1 106)		
Instruments de couverture	-	-	-	-		
Hors bilan	-	-	-	-		
Exposition nette après couverture	41	(507)	(640)	(1 106)		

1.5.2.3 Risque de change

Au 30 juin 2014, l'exposition bilancielle du Groupe en devises de transaction autres que l'euro était la suivante :

Exposition du Groupe au risque de change opérationnel			
<i>(En millions d'euros)</i>	USD	CNY	Autres devises
Créances clients	349	46	64
Dettes fournisseurs	(159)	(40)	(28)
Soldes bancaires et prêts/emprunts	2	(54)	28
Engagements hors bilan <i>(couverture de change à terme)</i>	(190)	0	(34)
Exposition nette	1	(48)	35

1.5.2.4 Risque de crédit

Au 30 juin 2014, le montant total des créances clients nettes de dépréciation s'élevait à la somme de 936 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la répartition par échéance des créances clients nettes des dépréciations est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des créances clients nettes de dépréciation	936	824	920
Détail des créances nettes par échéance :			
Créances non échues	896	784	842
Créances échues entre 1 et 15 jours	29	29	29
Créances échues entre 16 et 30 jours	10	10	8
Créances échues depuis plus de 30 jours	1	1	41
TOTAL DES CREANCES NETTES	936	824	920

1.5.2.5 Placements

Au 30 juin 2014, le montant des liquidités investies auprès d'établissements bancaires ou d'organismes de placement monétaire s'élevait à 169 millions d'euros.

1.5.3 Risques liés à l'acquisition de BOSTIK

1.5.3.1 Risque de non réalisation de l'opération d'acquisition de BOSTIK

En contrepartie de la remise de l'Offre d'Acquisition, ARKEMA s'est vue consentir une exclusivité par Total jusqu'au 17 mars 2015. L'acceptation par Total de l'Offre d'Acquisition, le cas échéant, et la signature du contrat d'acquisition ne peuvent intervenir qu'à l'issue des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Total, BOSTIK et d'ARKEMA. Il ne peut être toutefois exclu que ces procédures se prolongent au-delà de la date butoir de l'exclusivité, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'entraîner la non réalisation du projet d'acquisition de BOSTIK (sauf accord de Total pour prolonger la date butoir de l'exclusivité) et est susceptible d'avoir un effet défavorable sur la situation financière et les perspectives du Groupe.

Si l'Offre d'Acquisition est acceptée par Total, et une fois le contrat d'acquisition signé, la réalisation de l'acquisition de BOSTIK restera en outre soumise à l'obtention des autorisations des autorités compétentes, principalement en matière de concurrence. Aucune assurance ne peut être donnée à cet égard quant à l'obtention des autorisations nécessaires.

1.5.3.2 Risque d'accroissement de l'endettement lié à l'acquisition de BOSTIK et aux modalités de financement et de refinancement

Au 30 juin 2014, le total de la dette financière nette d'ARKEMA était de 1 106 millions d'euros.

Compte tenu du schéma envisagé pour le financement de cette opération (voir paragraphe 1.4.4 de la présente Actualisation du Document de Référence), l'impossibilité de réaliser le refinancement de celui-ci selon les modalités prévues dans des délais raisonnables ou dans de bonnes conditions conduirait à accroître de façon significative le niveau d'endettement du Groupe et le coût de cet endettement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les perspectives du Groupe.

Cette situation pourrait en particulier :

- accroître la vulnérabilité du Groupe à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- obliger le Groupe à dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales du Groupe ; et
- limiter sa capacité à obtenir de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

1.5.3.3 Risques liés à l'intégration de BOSTIK

Nonobstant l'origine commune et la culture proche d'ARKEMA et de BOSTIK, des difficultés éventuelles pourraient être rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'amélioration de la rentabilité de BOSTIK en particulier dans la mise en place des synergies et pourraient se traduire par des coûts d'intégration plus élevés ou entraîner des gains moins importants que ceux envisagés ou un retard dans l'atteinte des objectifs.

Le Groupe a en outre engagé et continuera de supporter des dépenses exceptionnelles dans le cadre de l'acquisition de BOSTIK qui sont estimées entre 25 et 30 millions d'euros. L'intégration des activités de BOSTIK au sein du Groupe est susceptible de générer des coûts additionnels non anticipés.

L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3.4 Risques afférents à l'acquisition de BOSTIK et liés à une procédure de *due diligence* limitée sur les activités de BOSTIK

Le Groupe ne peut garantir que la procédure de *due diligence* mise en œuvre a permis d'identifier toutes les difficultés ou les passifs importants liés à BOSTIK, ou que d'autres facteurs qui échappent au contrôle de BOSTIK ou du Groupe ne surviendront pas à l'avenir. Si le Groupe n'avait pu identifier des difficultés importantes, il pourrait être conduit à déprécier ou à sortir de son bilan des actifs, à restructurer ses activités ou à supporter d'autres coûts qui pourraient le conduire à supporter des pertes susceptibles de ne pas être couvertes par les engagements d'indemnisation négociés dans le cadre de l'acquisition.

L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3.5 Risques liés à la prise en compte de l'activité acquise dans les comptes consolidés du Groupe

La présente Actualisation du Document de Référence contient des informations financières pro forma consolidées condensées non auditées, qui ont été établies afin de permettre à l'investisseur d'appréhender ce qu'auraient été les résultats et la situation financière du Groupe si l'acquisition de BOSTIK avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013, pour le compte de résultat, et le 30 juin 2014, pour le bilan. Cependant, en raison de son appartenance au groupe TOTAL, BOSTIK n'a jamais établi d'états financiers consolidés pour une quelconque période. Les informations financières concernant BOSTIK utilisées pour élaborer les informations financières pro forma consolidées condensées non auditées du Groupe présentées dans cette actualisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 et le semestre clos le 30 juin 2014 sont des informations pro forma qui présentent les résultats et la situation financière de BOSTIK comme si elle avait exercé son activité distinctement de TOTAL pendant cette période sans que ces informations n'aient été auditées ou vérifiées par des contrôleurs légaux. En outre les résultats passés de BOSTIK ne reflètent pas nécessairement les résultats futurs de BOSTIK en tant qu'entité du Groupe.

1.5.3.6 Risques liés à l'existence d'écarts d'acquisition (*goodwill*)

L'acquisition de BOSTIK augmentera le montant des écarts d'acquisition comptabilisés au bilan d'ARKEMA. L'écart d'acquisition préliminaire lié à cette opération tel que présenté dans les informations pro forma consolidées condensées incluses au paragraphe 4.3.2 de la présente Actualisation du Document de Référence s'élève à 823 millions d'euros.

En application des normes IFRS, le *goodwill* n'est pas amorti mais fait, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'il existe une indication de perte potentielle de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable du *goodwill*, une perte de valeur du *goodwill* est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de circonstances concernant des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

2. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

2.1 SALARIES

Au 30 juin 2014, le Groupe comptait 13 910 salariés, dont 6 691 en France.

2.2 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION

Sur des principes analogues à ceux adoptés précédemment, un accord d'intéressement au sein d'Arkema France a été signé le 17 avril 2014 par les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Le montant global de l'intéressement pouvant être distribué au titre d'un exercice représente au maximum 5,7 % de la masse salariale.

2.3 ÉPARGNE SALARIALE

À la suite de négociations qui se sont déroulées au début de l'année 2014 au niveau du Groupe, un avenant à l'accord de Groupe PEG, ainsi qu'un avenant à l'accord de Groupe PERCO ont été signés, portant l'abondement annuel maximum de 800 euros à 1 000 euros dans le cas du PEG, de 250 euros à 400 euros dans le cas du PERCO.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

3.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1.1 Le Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2014, les actionnaires ont approuvé les renouvellements et nomination qui suivent :

- les renouvellements, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :
 - du mandat d'administrateur de Mme Claire Pedini ; et
 - du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de M. Patrice Bréant ;
- la nomination, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, du Fonds Stratégique de Participations, en qualité d'administrateur, représenté par Mme Isabelle Boccon-Gibod.

3.1.1.1 Principes de composition du Conseil d'administration

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le taux de féminisation du Conseil d'administration de la Société est de 25 % (soit trois administrateurs sur douze).

3.1.1.2 Composition du Conseil d'administration

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le Conseil d'administration est composé comme suit :

Administrateurs	Autres mandats/fonctions exercés
M. THIERRY LE HENAFF	<i>En cours :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Président-directeur général	France Au sein du Groupe ▶ Président du Conseil d'administration d'Arkema France
Date de première nomination : 6 mars 2006	Hors Groupe ▶ Administrateur d'Eramet *
Date du dernier renouvellement : 23 mai 2012	Étranger ▶ Néant
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés :</i> Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Néant
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 78 037	
M. PATRICE BREANT	<i>En cours :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur représentant les salariés actionnaires	France Au sein du Groupe ▶ Membre du conseil de surveillance du FCPE Arkema Actionariat France
Date de première nomination : 1 ^{er} juin 2010	Étranger ▶ Néant
	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés :</i>

Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Néant
Nombre de parts de FCPE détenues au 30 juin 2014 : 464	
M. FRANÇOIS ÉNAUD	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Gérant exécutif de groupe Steria SCA * ▶ Président-directeur général et administrateur de Steria SA ▶ Président du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) ▶ Administrateur de FONDACT (Association loi 1901 pour la gestion participative, l'épargne salariale et l'actionnariat de responsabilité)
Date de première nomination : 10 mai 2006	Étranger ▶ Administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni) ▶ Président du Conseil d'administration et administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume- Uni)
Date du dernier renouvellement : 24 mai 2011	▶ Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG (Allemagne)
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 301	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Administrateur de Steria Limited ▶ Administrateur de Steria Services Limited
M. BERNARD KASRIEL	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Administrateur de L'Oréal *
Date de première nomination : 10 mai 2006	Étranger ▶ Director de Nucor * (États-Unis)
Date du dernier renouvellement : 4 juin 2013	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Associé chez LBO France
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 1 100	
MME VICTOIRE DE MARGERIE	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Président de Rondol Industrie ▶ Administrateur d'Ecoemballages ▶ Administrateur d'Eurazéo *
Date de première nomination : 7 novembre 2012	Étranger ▶ Administrateur de Norsk Hydro * (Norvège) ▶ Administrateur de Morgan Advanced Materials * (Royaume-Uni) ▶ Administrateur d'Italcementi * (Italie)
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 300	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Administrateur des Ciments Français ▶ Administrateur du groupe Flo ▶ Administrateur d'Outokumpu
M. LAURENT MIGNON	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Directeur général de Natixis SA * ▶ Président du Conseil d'administration de Natixis Global Asset Management (NGAM) ▶ Président du Conseil d'administration de Coface SA * ▶ Membre du directoire de BPCE
Date de première nomination : 10 mai 2006	Étranger ▶ Director de Lazard Ltd *
Date du dernier renouvellement : 24 mai 2011	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes	Expirés en 2013 ▶ Administrateur de Sequana * ▶ Représentant permanent de Natixis, censeur au conseil de surveillance de BPCE

de l'exercice 2014 Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 300	Expirés de 2009 à 2012 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président de Coface Holding SAS ▶ Représentant permanent de Natixis, administrateur de Coface SA ▶ Président-directeur général d'Oddo Asset Management ▶ Représentant permanent d'Oddo et Cie, associé gérant d'Oddo Corporate Finance ▶ Administrateur de Cogefi SA ▶ Administrateur de Génération Vie ▶ Membre du conseil de surveillance de la Banque Postale Gestion Privée
M. THIERRY MORIN Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur Date de première nomination : 10 mai 2006 Date du dernier renouvellement : 4 juin 2013 Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 1 000	En cours ** : France <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président de la société Thierry Morin Consulting (TMC) ▶ Président du Conseil d'administration de l'Université de Technologie de Compiègne ▶ Président de la société TM France Étranger <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président de TMPARFI SA (Luxembourg) Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** : Expirés en 2013 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président du Conseil d'administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) Expirés de 2009 à 2012 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Président-directeur général de Valeo ▶ Président de Valeo Finance ▶ Président de Valeo Service ▶ Président de Valeo Thermique Habitacle ▶ Gérant de Valeo Management Services ▶ Président de Valeo SpA ▶ Président de Valeo Japan Co. Ltd ▶ Président de Valeo (UK) Limited ▶ Gérant de Valeo AutoElectric Beteiligungs GmbH ▶ Gérant de Valeo Germany Holding GmbH ▶ Gérant de Valeo Gründvermögen Verwaltung GmbH ▶ Gérant de Valeo Holding Deutschland GmbH ▶ Administrateur de Valeo Service España S.A. ▶ Administrateur de Valeo Iluminacion S.A. ▶ Administrateur de Valeo Termico S.A. ▶ Administrateur de CEDEP
M. MARC PANDRAUD Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur Date de première nomination : 15 juin 2009 Date du dernier renouvellement : 4 juin 2013 Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 500	En cours ** : France <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vice-Chairman Deutsche Bank France – Middle East and Africa Étranger <ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** : Expirés en 2013 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant
MME CLAIRE PEDINI Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur Date de première nomination : 1 ^{er} juin 2010 Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 300	En cours ** : France <ul style="list-style-type: none"> ▶ Directeur général adjoint de la Compagnie Saint-Gobain en charge des Ressources Humaines Étranger <ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** : Expirés en 2013 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 <ul style="list-style-type: none"> ▶ Représentant permanent d'Alcatel, administrateur de Thalès

M. JEAN-PIERRE SEEUWS	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Néant Étranger ▶ Néant
Date de première nomination : 10 mai 2006	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Date du dernier renouvellement : 23 mai 2012	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Néant
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015	
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 3 505	
M. PHILIPPE VASSOR	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Président de Baignas SAS ▶ Président de V.L.V. SAS ▶ Président de Triple V SAS ▶ Président de VLV Orfila SAS ▶ Président de DGI Finance SAS ▶ Administrateur de BULL *
Date de première nomination : 10 mai 2006	
Date du dernier renouvellement : 4 juin 2013	Étranger ▶ Néant
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016	<i>Exercés au cours des cinq dernières années et expirés ** :</i>
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 1 300	Expirés en 2013 ▶ Néant Expirés de 2009 à 2012 ▶ Administrateur d'Infovista et Président ▶ Administrateur de Groupama S.A.
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : Administrateur	France ▶ Administrateur de SEB S.A.*
Représentant permanent : Mme Isabelle BOCCON-GIBOD	
Date de première nomination : 15 mai 2014	
Date d'échéance du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017	
Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 : 3 926 657	
Isabelle BOCCON-GIBOD	<i>En cours ** :</i>
Mandat et fonction principale exercée dans la Société : représentant permanent du Fonds Stratégique de Participation au sein du Conseil d'administration de la Société	France ▶ Membre du Conseil National d'Orientation de BPI France ▶ Vice-présidente de la commission économique du MEDEF
Date de désignation : 15 mai 2014	
* Société cotée.	
** Hors Groupe.	

3.1.1.3 Informations sur les membres du Conseil d'administration

Le Fonds Stratégique de Participations (FSP), créé en 2012 par quatre grands assureurs français : BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Predica et Sogécap, pour investir sur le long terme dans le capital d'entreprises françaises cotées non financières, a vocation à accompagner les entreprises choisies et leurs dirigeants dans la

mise en œuvre de leur stratégie. Représenté dans les organes de gouvernance de ces entreprises, le FSP attend de celles-ci des objectifs stratégiques clairement définis, une discipline et une transparence financière importante.

Le FSP est une structure d'investissement autonome disposant d'une gouvernance propre. La gestion du FSP est déléguée à une entité du Groupe Edmond de Rothschild (équipe dédiée au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management - EdRAM) qui est notamment en charge des relations avec les représentants permanents du FSP dans les conseils d'administration des sociétés et du suivi financier de celles-ci. Le FSP n'agit pas de concert avec d'autres actionnaires et vote de manière indépendante aux assemblées générales de ses participations. Le FSP a pour représentant permanent au Conseil d'administration de la Société Madame Isabelle Boccon-Gibod.

Isabelle Boccon-Gibod, née en 1968, est diplômée de l'École Centrale de Paris et de l'Université de Columbia aux États-Unis. Elle est membre du Conseil National d'Orientation de BPI France et vice-présidente de la commission économique du MEDEF.

Elle a été vice-président exécutif du groupe Arjowiggins et directeur exécutif du groupe Sequana. Elle a présidé la Copacel (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) jusqu'à fin 2013.

3.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.2.1 Les Comités du Conseil

3.2.1.1 Le Comité d'audit et des comptes

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, le Comité d'audit et des comptes est composé de quatre administrateurs : Philippe Vassor (président), Claire Pedini, Jean-Pierre Seeuws et le FSP représenté par Mme Isabelle Boccon-Gibod, en conformité avec les dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce.

3.3 REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Attribution d'options et d'actions de performance

Sur la base des principes indiqués au paragraphe 3.4.3.3 du Document de Référence, et dans le cadre général de la politique de rémunération en capital du Groupe, dont les principes figurent à la section 3.5 du Document de Référence, telle que mise à jour par la présente Actualisation du Document de Référence (cf. paragraphe 3.4 ci-dessous), le Conseil d'administration du 13 novembre 2014, sur proposition du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé l'attribution au profit de M. Thierry Le Hénaff de 26 000 actions de performance dont l'attribution définitive à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans est subordonnée à une condition de présence dans le Groupe et à l'atteinte de trois critères de performance exigeants (croissance de l'EBITDA, marge d'EBITDA comparée et TSR (*Total Shareholder Return*) comparé. Le détail de ces critères figure au paragraphe 3.4.1 de la présente Actualisation du Document de Référence.

3.4 ELEMENTS DE REMUNERATION EN CAPITAL

3.4.1 Plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance

PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE 2014

Conformément à la politique de rémunération en capital en vigueur au sein du Groupe, le Conseil d'administration du 13 novembre 2014, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2013, et sur proposition du Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé l'attribution de 275 000 actions de performance existantes (soit 22 % de l'enveloppe globale accordée par ladite assemblée

générale pour une durée de 38 mois) à 788 bénéficiaires, dont le Président-directeur général et les membres du Comité exécutif. La durée d'acquisition des droits d'attribution d'actions de performance a été maintenue à quatre ans afin d'ancrer la dimension de rémunération à moyen terme dans le cadre de la rémunération globale. Au terme de la période d'acquisition des droits, aucune période de conservation n'est prévue, mais l'attribution définitive des actions est subordonnée à une condition de présence dans le Groupe et à l'atteinte de trois critères de performance.

Outre les critères relatifs à la croissance de l'EBITDA, et à la marge d'EBITDA d'ARKEMA comparée à un panel de compétiteurs, applicables au plan d'actions de performance 2013 et maintenus dans le cadre du plan 2014, le Conseil d'administration a décidé d'introduire un troisième critère de performance, le TSR (*Total Shareholder Return*) afin d'aligner encore plus directement les intérêts des bénéficiaires d'actions de performance avec ceux des actionnaires.

Ces trois critères exigeants, s'appliquant chacun à une quote-part des droits attribués, sont définis comme suit :

- la croissance de l'EBITDA d'ARKEMA : pour 35% des droits attribués

La cible permettant d'attribuer la totalité des droits au titre de ce critère sera que l'EBITDA de 2017 atteigne 1 310 millions d'euros, le ratio d'endettement net sur fonds propres ne dépassant pas 40 %. Si ce ratio devait exceptionnellement dépasser le seuil de 40 %, une révision de l'EBITDA-cible serait proposée par le Comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance au Conseil d'administration.

Aucune action ne sera attribuée si l'EBITDA en 2017 est inférieur à 1 000 millions d'euros. Entre 1 000 millions d'euros et 1 310 millions, le taux d'attribution sera déterminé selon une échelle linéaire et continue.

- la marge d'EBITDA 2017 comparée : pour 30% des droits attribués

La totalité des droits sera attribuée si la marge d'EBITDA d'ARKEMA en 2017 est supérieure d'un point à la moyenne du panel retenu. Si la marge d'EBITDA d'ARKEMA en 2017 est égale à la moyenne du panel retenu, le taux d'attribution sera de 85 %. Si la marge d'EBITDA d'ARKEMA est inférieure de 2,5 points ou plus à celle du panel, aucune action ne sera attribuée.

Entre ces deux valeurs, le taux d'attribution sera déterminé en fonction de l'indicateur, au titre de l'exercice 2017, déterminé comme suit : indicateur = marge d'EBITDA d'ARKEMA – marge moyenne d'EBITDA du panel.

Valeur de l'objectif	Taux d'attribution au titre du critère
Marge d'EBITDA d'ARKEMA > marge moyenne d'EBITDA du panel + 1	100 %
Marge d'EBITDA d'ARKEMA = marge moyenne d'EBITDA du panel	85 %
- 0,5 < indicateur < 0	75 %
- 1 < indicateur ≤ - 0,5	65 %
- 1,5 < indicateur ≤ - 1	50 %
- 2 < indicateur ≤ - 1,5	35 %
- 2,5 < indicateur ≤ - 2	20 %
Indicateur ≤ - 2,5	0 %

Le Conseil d'administration a en outre décidé d'adapter le panel de compétiteurs pour tenir compte des changements intervenus dans le paysage concurrentiel. Celui-ci est désormais constitué de : Akzo Nobel (Chemicals), BASF (hors Oil&Gas), Clariant, Lanxess, Solvay, et Evonik.

- Le TSR (*Total Shareholder Return*) comparé : pour 35% des droits attribués

Le TSR d'Arkema sur une période de trois ans, de 2015 à 2017, sera comparé à ceux du panel des mêmes compétiteurs (cf. 2^{ème} critère).

Ce critère sera atteint à 100% si le TSR d'Arkema se situe aux premiers rangs du classement des 7 groupes (Arkema et les 6 compétiteurs du panel) classés par ordre décroissant de leur TSR sur la période.

Le taux d'attribution des actions au titre de ce troisième critère sera le suivant :

Rang d'Arkema obtenu par classement du TSR de chaque groupe, par ordre décroissant	Taux d'attribution au titre du critère
1 ^{er} ou 2 ^{ème}	100%
3 ^{ème}	75%
4 ^{ème}	50%
5 ^{ème}	25%
6 ^{ème} ou 7 ^{ème}	0%

Le calcul du TSR s'effectue comme suit :

$TSR = (\text{cours de fin de période} - \text{cours de début de période} + \text{somme des dividendes par action distribués au cours de la période}) / \text{cours de début de période}$.

Pour limiter les effets de volatilité sur le cours de bourse, il sera retenu un cours moyen relevé sur une durée de deux mois.

Ainsi le cours de début de période s'établira comme la moyenne des cours d'ouverture entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 décembre 2014, celui de fin de période comme la moyenne des cours d'ouverture entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 décembre 2017.

Pour le Président-directeur général et les autres membres du Comex, ces conditions s'appliquent à l'intégralité des droits à attribution d'actions qui leur sont octroyés. Pour tous les autres bénéficiaires, ces conditions s'appliquent à la fraction des droits excédant 100.

4. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

4.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous décrivent les principales informations financières d'ARKEMA consolidées en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2014, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2013 et 2012. Ces tableaux doivent être lus avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans le Document de Référence et dans le document de référence 2012 incorporé par référence dans le Document de Référence.

ELÉMENTS DU BILAN <i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Actifs non courants ⁽¹⁾	3 214	3 162	3 068
Besoin en fonds de roulement	1 051	908	971
Capitaux employés	4 265	4 070	4 039
Provisions pour retraites et avantages du personnel	401	361	432
Autres provisions	352	397	400
Total des provisions	753	758	832
Actifs long terme couvrant certaines provisions	55	60	58
Total des provisions nettes des actifs non courants	698	698	774
Dette nette	1 106	923	900
Capitaux propres	2 372	2 349	2 311

⁽¹⁾ Hors impôts différés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ <i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2014</u> (revue limitée)	<u>31 décembre 2013</u> (audité)	<u>31 décembre 2012</u> (audité)
Chiffre d'affaires	3 043	6 098	6 395
Coûts et charges d'exploitation	(2 495)	(4 950)	(5 137)
Frais de recherche et développement	(77)	(144)	(148)
Frais administratifs et commerciaux	(210)	(416)	(432)
Résultat d'exploitation courant	261	588	678
Autres charges et produits	(32)	(205)	(27)
Résultat d'exploitation	229	383	651
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	5	10
Résultat financier	(29)	(55)	(54)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	<u>30 juin</u> 2014	<u>31 décembre</u> 2013	<u>31 décembre</u> 2012
<i>(En millions d'euros)</i>	<i>(revue limitée)</i>	<i>(audité)</i>	<i>(audité)</i>
Impôts sur le résultat	(75)	(161)	(186)
Résultat net des activités poursuivies	125	172	421
Résultat net des activités abandonnées	-	-	(200)
Résultat net	125	172	221
Dont résultat net - part des minoritaires	1	4	1
Dont résultat net - part du Groupe	124	168	220
Dont résultat net - Part du Groupe des activités poursuivies	124	168	420
Dont résultat net - Part du Groupe des activités abandonnées	-	-	(200)
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	<i>1,96</i>	<i>2,68</i>	<i>3,54</i>
<i>Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)</i>			<i>6,75</i>
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	<i>1,95</i>	<i>2,65</i>	<i>3,49</i>
<i>Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)</i>	<i>-</i>		<i>6,67</i>
Amortissements	(158)	(314)	(318)
EBITDA	419	902	996
Résultat net courant	156	368	
Résultat net courant des activités poursuivies			441

4.2 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A BOSTIK

Les résultats de BOSTIK sur les neuf premiers mois sont en ligne avec l'EBITDA attendu pour 2014 de 158 millions d'euros¹¹.

4.3 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA LIEES AU PROJET BOSTIK

4.3.1 Base de préparation – Préambule

Le bilan pro forma consolidé condensé au 30 juin 2014 et les comptes de résultat pro forma consolidés condensés pour la période de douze mois clôturant au 31 décembre 2013 et la période de 6 mois clôturant au 30 juin 2014 (ci-après les « Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ») qui suivent, sont présentés en millions d'euros. Ils reflètent le projet d'acquisition par ARKEMA pour une valeur d'entreprise de 1,74 milliard d'euros de BOSTIK ainsi que les modalités de financement de cette acquisition telles que décrites dans le paragraphe 1.4.4 de la présente Actualisation du Document de Référence.

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été établies en application du règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS.

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été préparées sur la base :

¹¹ Données estimées 2014 issues de l'information mise à disposition d'ARKEMA par le groupe Total dans le cadre du processus d'acquisition.

- des états financiers annuels consolidés en IFRS d'ARKEMA au 31 décembre 2013 ;
- des états financiers consolidés intermédiaires résumés en IFRS d'ARKEMA au 30 juin 2014 ;
- du compte de résultat combiné de BOSTIK au 31 décembre 2013 préparé comme décrit au paragraphe 4.3.3 de la présente Actualisation du Document de Référence à partir des informations transmises par TOTAL ; et
- du bilan et compte de résultat combinés de BOSTIK au 30 juin 2014 préparé comme décrit au paragraphe 4.3.3 de la présente Actualisation du Document de Référence à partir des informations transmises par TOTAL.

Les états financiers annuels consolidés d'ARKEMA en IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société. Leur rapport « Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 » est présenté au paragraphe 4.4.1 du Document de Référence ; les états financiers consolidés intermédiaires résumés en IFRS d'ARKEMA ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société. Leur rapport « Rapports des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014 » est présenté au paragraphe 4.4.4 de la présente Actualisation du Document de Référence. Ces rapports d'audit ne comportent pas d'observation.

Le compte de résultat combiné de BOSTIK au 31 décembre 2013 et le bilan, compte de résultat combinés de BOSTIK pour le semestre clos le 30 juin 2014 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Sur la base des états financiers, comptes de résultat et bilan combinés décrits ci-dessus, un certain nombre de retraitements, reclassements, détournages et ajustements pro forma (décrits aux paragraphes 4.3.3.5, 4.3.3.6 et 4.3.3.7 de la présente Actualisation du Document de Référence) ont été effectués ; le résultat de ces travaux constitue les « Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ». Ces informations font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société présenté au paragraphe 4.3.4 de la présente Actualisation du Document de Référence.

Les comptes de résultat pro forma consolidés condensés sont présentés comme si l'opération avait été réalisée dès le 1^{er} janvier 2013. Le bilan pro forma consolidé condensé est présenté comme si l'opération avait été réalisée au 30 juin 2014.

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées n'incluent aucune économie d'échelle qui pourrait être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de synergies ou de réduction de coûts ; elles n'incluent pas d'autres éléments particuliers, tels que des coûts d'intégration ou de restructuration qui pourraient être supportés suite à l'acquisition.

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées reposent sur les informations disponibles, des estimations et des hypothèses préliminaires estimées raisonnables par ARKEMA.

La différence entre le prix d'acquisition de BOSTIK et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis ou assumés est comptabilisée en goodwill au sein des actifs incorporels. L'affectation du prix d'acquisition sera finalisée après la date de réalisation de l'opération.

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014 ont une valeur purement illustrative et, en raison de leur nature, traitent d'une situation hypothétique. Elles ne constituent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouvel ensemble consolidé, qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 30 juin 2014 pour le bilan et le 1^{er} janvier 2013 pour le compte de résultat.

Par ailleurs ces Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ne représentent pas nécessairement ce qui aurait été constaté dans les comptes consolidés du Groupe, si l'acquisition envisagée de BOSTIK avait été effectivement réalisée à une date antérieure. En aucun cas elles n'ont pour objectif de présenter ni ne peuvent être utilisées pour présumer de l'évolution future des comptes consolidés du Groupe.

4.3.2 Informations Financière Pro Forma Consolidées Condensées

BILAN PRO FORMA CONSOLIDÉ CONDENSÉ AU 30 JUIN 2014

<i>(En millions d'euros)</i>	ARKEMA	BOSTIK	Ajustements Pro Forma	Bilan consolidé pro forma IRFS au 30/06/2014
	Note 4.3.3.3	Notes 4.3.3.3, 4.3.3.4 et 4.3.3.5	Notes 4.3.3.6 et 4.3.3.7	
ACTIF				
Immobilisations incorporelles, valeur nette	978	346	823	2 147
Autres actifs non courants	2 306	326	-	2 632
Total Actifs non courants	3 284	672	823	4 779
Disponibilités et titres de placement court terme	170	309	-	479
Autres actifs courants	2 027	578	-	2 605
Total Actifs courants	2 197	887	-	3 084
PASSIF	-	-	-	-
Capitaux propres - part du Groupe	2 337	827	187	3 351
Capitaux propres - part des minoritaires	35	3	-	38
Total capitaux propres	2 372	830	187	3 389
Dette financière - part long terme	1 202	163	636	2 001
Autres passifs non-courants	857	152	-	1 009
Total Passifs non courants	2 059	315	636	3 010
Dettes financières - court terme	77	116	-	193
Autres passifs courants	973	298	-	1 271
Total Passifs courants	1 050	414	-	1 464

COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA CONSOLIDÉ CONDENSÉ 2013

<i>(En millions d'euros)</i>	ARKEMA	BOSTIK	AJUSTEMENTS PRO FORMA	Compte de Résultat consolidé pro forma IFRS au 31/12/2013
	Note 4.3.3.3	Notes 4.3.3.3, 4.3.3.4 et 4.3.3.5	Note 4.3.3.6 et 4.3.3.7	
Chiffre d'affaires	6 098	1 501	(19)	7 580
EBITDA	902	146	-	1 048
Résultat d'exploitation courant	588	105	-	693
Autres charges et produits	(205)	(2)	(13)	(220)
	-	-	-	-

Résultat d'exploitation	383	104	(13)	474
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	5	-	-	5
Résultat financier	(55)	(13)	(4)	(72)
Impôts sur le résultat	(161)	(30)	5	(186)
Résultat net	172	61	(12)	221
Dont résultat net - part des minoritaires	4	1	-	5
Dont résultat net - part du Groupe	168	60	(12)	216

COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA CONSOLIDÉ CONDENSÉ DU PREMIER SEMESTRE 2014

	ARKEMA	BOSTIK	AJUSTEMENTS PRO FORMA	Compte de Résultat consolidé pro forma IFRS au 30/06/2014
	Note 4.3.3.3	Notes 4.3.3.3, 4.3.3.4 et 4.3.3.5	Notes 4.3.3.6 et 4.3.3.7	
<i>(En millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	3 043	753	(10)	3 786
EBITDA	419	77	-	496
Résultat d'exploitation courant	261	58	-	319
Autres charges et produits	(32)	(0)	-	(32)
Résultat d'exploitation	229	58	-	287
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Résultat financier	(29)	(6)	(4)	(39)
Impôts sur le résultat	(75)	(19)	1	(93)
Résultat net	125	33	(3)	155
Dont résultat net - part des minoritaires	1	0	-	1
Dont résultat net - part du Groupe	124	33	(3)	154

4.3.3 Notes explicatives à l'information financière pro forma

4.3.3.1 Principes et méthodes comptables

Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été préparées et présentées selon les règles et méthodes comptables d'ARKEMA, comme décrites dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014.

Les entités de BOSTIK sont consolidées dans le groupe Total, dont les principes comptables sont présentés dans ses états financiers consolidés du 31 décembre 2013 et du 30 juin 2014. Ils ne présentent pas de divergence significative avec les principes comptables retenus par ARKEMA. Ainsi, l'information financière combinée de BOSTIK n'a pas été retraitée de manière significative au niveau des méthodes comptables en vue de l'établissement de l'information financière consolidée pro forma.

Il est à noter que la présentation du compte de résultat retenue par Total a été retraitée afin d'être homogène avec celle appliquée par ARKEMA. D'autres retraitements complémentaires pourraient survenir une fois l'acquisition achevée.

4.3.3.2 Description de l'opération

L'opération et ses modalités de financement sont décrites au paragraphe 1.4 de la présente Actualisation du Document de Référence.

4.3.3.3 Bases de présentation et conversion

- Le compte de résultat d'ARKEMA présenté pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 provient des états financiers annuels consolidés audités du Groupe en millions d'euros.
- Le compte de résultat et le bilan d'ARKEMA au 30 juin 2014 proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe ARKEMA au 30 juin 2014 (en millions d'euros), faisant l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes.
- Le compte de résultat combiné de BOSTIK au 31 décembre 2013 est présenté en millions d'euros et provient du compte de résultat communiqué par Total en milliers d'euros.
- Les compte de résultat et bilan combinés de BOSTIK au 30 juin 2014 sont présentés en millions d'euros et proviennent des compte de résultat et bilan communiqués par Total en milliers de dollars U.S. convertis respectivement au cours moyen 1€ = 1,37035 dollar U.S et au taux de clôture 1€ = 1,36580 dollar U.S.

4.3.3.4 Principes de préparation des informations financières de BOSTIK par Total

Dans la perspective de la cession de BOSTIK, Total a communiqué des informations financières sur le périmètre des activités cédées. Ces informations consistent en un bilan combiné au 30 juin 2014 ainsi qu'en un compte de résultat combiné pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et pour la période de six mois clôturant le 30 juin 2014.

Total a publié des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que des états financiers consolidés intermédiaires pour la période de six mois clôturant le 30 juin 2014, tels qu'arrêtés par son conseil d'administration. Ces états financiers ont été établis suivant les normes comptables IFRS et leurs interprétations publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières sur BOSTIK ont été élaborées par Total à partir de ses états financiers consolidés de la façon suivante :

- combinaison ligne à ligne des actifs / passifs ainsi que des revenus / charges des activités cédées ;
- enregistrement d'ajustements destinés à présenter les activités cédées comme si ces activités avaient été conduites de façon autonome par rapport à Total ; et
- élimination des transactions réalisées entre entités du périmètre des activités cédées.

4.3.3.5 Retraitements, reclassements et détournages réalisés sur les comptes combinés de BOSTIK

Des retraitements et reclassements ont été réalisés sur les comptes combinés de BOSTIK afin d'être homogène avec la présentation du bilan et compte de résultat d'ARKEMA.

A) Au bilan

Le reclassement concerne la comptabilisation au bilan du CIR et CICE à hauteur de 6,5 millions d'euros (comptabilisés en actifs long terme chez ARKEMA), compte tenu de la situation fiscale du Groupe en France.

Les détournages du bilan concernent :

- une entité du Groupe Bostik non reprise dans le cadre de l'opération (voir paragraphe B) ; et
- une estimation de la provision pour engagements sociaux non reprise dans le cadre de l'opération, relative à une partie des engagements de Bostik Ltd conservée par Total.

Les retraitements concernent :

- la constitution d'une provision sur stock aux États-Unis,
- une mise à jour des engagements sociaux afin de tenir compte des hypothèses retenues par ARKEMA dans le cadre de l'évolution des taux d'actualisation au 30 juin 2014.

B) Au compte de résultat

Des reclassements ont été effectués sur le compte de résultat de BOSTIK afin d'être homogène avec la présentation du compte de résultat ARKEMA (reclassement de l'escompte en réduction du chiffre d'affaires, reclassement de la CVAE en impôt...).

Le détournement du compte de résultat concerne les produits et charges d'une entité du Groupe Bostik, non reprise dans le cadre de l'opération (voir paragraphe A).

Les retraitements concernent principalement la comptabilisation d'une charge d'impôt sur les sociétés, qui n'existait pas dans le cadre de l'intégration fiscale allemande de Total.

4.3.3.6 Opérations inter groupes

Les ventes d'ARKEMA à BOSTIK ont été éliminées à hauteur de 19 millions d'euros et 10 millions d'euros dans les comptes de résultat respectivement de l'année 2013 et du premier semestre 2014. La marge concernée est non significative et n'a pas été retraitée.

4.3.3.7 Ajustements pro forma liés à l'allocation du prix d'acquisition et au financement

A) Ajustements pro forma liés à l'allocation du prix d'acquisition

Les montants sont estimés en millions d'euros.

Valeur nette comptable des capitaux propres – part du Groupe acquis au 30 juin 2014 : 827

Prix d'acquisition : 1 650

Ecart d'acquisition préliminaire : 823

Le prix d'acquisition de 1 650 millions d'euros a été déterminé sur la base de la valeur d'entreprise de 1,74 milliards d'euros, correspondant à 11 fois l'EBIDTA, ajustée conformément aux modalités de l'Offre d'Acquisition.

Etant donné le calendrier de l'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris de BOSTIK sont reflétés dans le bilan pro forma condensé consolidé au 30 juin 2014 à leur valeur comptable historique, telle que présentée dans l'information financière combinée de BOSTIK au 30 juin 2014 ; la détermination du montant du goodwill est donc provisoire. Conformément à IFRS3 Révisé, le Groupe disposera d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc à la détermination finale du goodwill : certains actifs amortissables identifiables acquis pourront être réévalués. Les résultats opérationnels futurs du Groupe pourront donc être impactés par les charges d'amortissement relatives à ces actifs identifiables acquis.

B) Ajustements pro forma sur le bilan pro forma consolidé condensé en IFRS

B.1 Ajustements pro forma liés au financement

Le financement de l'opération devrait être réalisé de la manière suivante :

- Un financement hybride, comptabilisé dans les capitaux propres, a été mis en place pour un montant de 689 millions d'euros nets d'une prime d'émission de 7 millions et des frais de mise en place de 4 millions d'euros.
- Une augmentation de capital devrait s'élever à 338 millions d'euros nets des frais d'émission estimés à 12 millions d'euros.
- Une ligne de crédit relais serait tirée pour un montant de 473 millions d'euros à 12 mois de maturité (avec une option d'extension de 6 mois supplémentaire). Le taux d'intérêt moyen sur une période de 18 mois serait de 1,1%. Le coût de mise en place de cette ligne de crédit est estimé à 6 millions d'euros.
- Le solde du financement serait réalisé par ressources propres existantes (Billets de trésorerie, titrisation...).

B.2 Effet sur la Trésorerie

L'effet de l'acquisition sur la trésorerie dans le bilan pro forma consolidé condensé se présente de la façon suivante (en millions d'euros) :

Prix d'acquisition décaissé : (1650)

Frais d'acquisition : (7)

Total : (1 657)

Financement :

- Augmentation de capital net des frais : 338
- Financement hybride nets de la prime d'émission et des frais de mise en place : 689
- Crédit relais net des frais : 467
- Ressources propres (Billets de trésorerie, titrisation...) : 163
- Total : 1 657

TOTAL Net : 0

C) Ajustements pro forma sur les comptes de résultat pro forma consolidés condensés en IFRS

C.1 Ajustements pro forma liés aux frais d'acquisition

Les frais d'acquisition estimés à 7 millions d'euros ont été pris en compte dans le Compte de Résultat Pro Forma du 31 décembre 2013.

C.2 Ajustements pro forma liés aux frais financiers

Les frais financiers liés à la mise en place du crédit relais, estimés à 6 millions d'euros, ont été comptabilisés dans le Compte de Résultat Pro Forma du 31 décembre 2013.

Les frais financiers liés au montant tiré du crédit relais et au financement sur ressources propres ont été comptabilisés dans le Compte de Résultat Pro Forma du 31 décembre 2013 pour un montant de 4 millions d'euros et dans le Compte de Résultat Pro Forma du 30 juin 2014 pour un montant de 4 millions d'euros également (hors effet impôt).

C.3 Effet impôt

Le taux moyen d'imposition d'ARKEMA (28,7 %) a été retenu pour calculer l'effet impôt des ajustements pro forma.

4.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur le bilan pro forma consolidé condensé au 30 juin 2014 et les comptes de résultat pro forma consolidés condensés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 et pour la période de 6 mois close au 30 juin 2014 de la société Arkema S.A. (les « Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ») inclus dans la partie 4.3 de l'actualisation du document de référence de la société datée du 18 novembre 2014. Ces Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que le projet d'acquisition par Arkema S.A. des entités Bostik ainsi que les modalités de financement de cette acquisition (ensemble, les « Opérations ») auraient pu avoir sur le bilan consolidé au 30 juin 2014 et les comptes de résultat consolidés de la société Arkema S.A. pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 et pour la période de 6 mois close au

30 juin 2014, si les Opérations avaient pris effet au 30 juin 2014 s'agissant du bilan pro forma consolidé condensé et au 1er janvier 2013 s'agissant des comptes de résultat pro forma consolidés condensés. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la

situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les Opérations étaient survenues à une date antérieure à celle de leur survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 (et des recommandations ESMA) relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Arkema S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- Les Informations Financières Pro Forma Consolidées Condensées ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public et/ou de l'admission de titres financiers aux négociations sur un marché réglementé en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant l'actualisation du document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 17 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jacques-François

Lethu François Quédiniac

Valérie Quint

Associé

Associé

Associée

4.4 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

4.4.1 Rapport semestriel d'activité

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2014

1. Acquisition

ARKEMA a annoncé, en janvier 2014, la création de Sunke, co-entreprise dans laquelle ARKEMA sera majoritaire et qui regroupera les actifs du site de production d'acide acrylique de Jurong à Taixing démarrés en 2012 et d'une capacité actuelle de 320 000 tonnes par an. Cette acquisition, qui fait suite aux démarrages récents par ARKEMA des unités de production de résines de revêtements et de Coatex sur le site de Changshu, permettra au Groupe d'accélérer le développement de son pôle Coating Solutions en Chine et en Asie et d'y accompagner ses clients notamment sur les marchés très porteurs des super-absorbants, des peintures, des adhésifs et du traitement de l'eau. Elle renforce également la position du Groupe dans les pays à forte croissance.

Au closing de l'opération¹², prévu début septembre 2014, ARKEMA accédera à la moitié de la production installée du site, soit 160 000 tonnes par an pour un investissement de 240 millions de dollars US. À l'issue du démarrage d'une 3^{ème} ligne, ARKEMA dispose d'une option pour accéder aux 2/3 de la capacité d'acide acrylique installée du site, soit 320 000 tonnes par an pour un montant additionnel de 235 millions de dollars US. En année pleine, le chiffre d'affaires correspondant à ces 2 lignes est estimé à environ 600 millions de dollars US.

2. Projet de croissance organique

En mai 2014, ARKEMA a annoncé la création d'une société commune entre CECA, sa filiale Filtration et Adsorption et la société saoudienne Watan Industrial Investment. La co-entreprise, majoritairement détenue par ARKEMA, exploitera un site de production de mélanges et de stockage d'additifs pétroliers en Arabie Saoudite. Ce nouveau site permettra à CECA de répondre à la forte demande d'additifs pétroliers dans la région du Golfe et renforcera la présence du Groupe dans les pays à plus forte croissance, en ligne avec sa stratégie et son ambition moyen terme. L'exploitation de ce nouveau site devrait démarrer dans le courant du deuxième semestre 2014.

3. Amélioration de la compétitivité

En ligne avec son objectif moyen terme de dégager une marge d'EBITDA de 15 % dans le pôle Coating Solutions, ARKEMA poursuit l'optimisation de ses activités Résines de Revêtements et a annoncé un projet d'arrêt des productions de résines de revêtements sur son site de Stallingborough (UK) qui se traduira par la suppression de 58 postes. Une charge exceptionnelle de 9 millions d'euros dont 5 millions d'euros de dépréciation d'actifs a été comptabilisée au 2^{ème} trimestre 2014. Les unités de production ont été fermées en juillet 2014.

Le 30 avril 2014, l'inauguration de la nouvelle électrolyse de Jarrie a marqué une nouvelle étape importante dans la modernisation de l'usine. Cet investissement de 100 millions d'euros environ, dont 60 millions d'euros pour ARKEMA, permet au site de s'adapter à la nouvelle réglementation sur les risques industriels (PPRT) et de convertir son électrolyse mercure à la technologie membrane, anticipant de plusieurs années l'échéance réglementaire.

4. Autres faits marquants

En avril 2014, ARKEMA a réalisé avec succès sa quatrième augmentation de capital réservée aux salariés. 491 502 actions ont été souscrites au prix de 64,19 euros par action pour un montant total de 32 millions d'euros. La part du capital détenue par les salariés s'établit désormais à près de 4,7 %.

Le 29 mai 2014, la société américaine Golden Gate Capital a finalisé son OPA portant sur l'intégralité du capital de Canada Fluorspar Inc. Cette opération se traduit dans les comptes d'ARKEMA, qui détenait 19 % du capital de cette société, par la comptabilisation d'une moins-value de 6 millions d'euros.

¹² Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités compétentes en Chine et à un certain nombre de formalités administratives.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2014

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Variations En %
Chiffre d'affaires	3 043	3 192	-4,7 %
EBITDA	419	507	-17,4 %
Marge d'EBITDA (%)	13,8 %	15,9 %	
Résultat d'exploitation courant	261	353	-26,1 %
Autres charges et produits.....	(32)	(140)	
Résultat d'exploitation	229	213	+7,5 %
Résultat net - part du Groupe	124	82	+51,2 %
Résultat net courant	156	221	-29,4 %
Investissements	203	174	+16,7 %
Dette nette	1 106	1 150	-3,8 %
	<i>(30/06/14)</i>	<i>(30/06/13)</i>	

Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre 2014, le chiffre d'affaires s'établit à 3 043 millions d'euros en baisse de 4,7 % par rapport au 1er semestre 2013 et en retrait de 1,4 % à taux de change et périmètre constants. Les volumes progressent de 2,1 % (+3,5 % hors impact de la fermeture de Chauny en France effective au 1er trimestre 2014), soutenus par les Matériaux Haute Performance et les Spécialités Industrielles. L'effet prix de -3,5 % reflète essentiellement la baisse des prix et un mix produits défavorable dans les gaz fluorés. L'effet de change (conversion uniquement) de -2,3 % correspond principalement à la baisse du dollar US par rapport à l'euro. L'effet périmètre de -1,0 % reflète la déconsolidation des sociétés de résines de revêtements en Afrique du Sud en cours de cession et le changement de méthode de consolidation de certaines joint-ventures dans les gaz fluorés.

EBITDA et résultat d'exploitation courant

L'EBITDA s'élève à 419 millions d'euros contre 507 millions d'euros au 1er semestre 2013. Cette baisse reflète des conditions de marché difficiles dans les gaz fluorés, plusieurs éléments spécifiques et temporairement défavorables dans le polyamide 12 au 2ème trimestre 2014 et des volumes inférieurs aux attentes dans les Coating Solutions sur le 2ème trimestre 2014. Les autres lignes de produits dégagent une performance solide. Enfin, la fermeté de l'euro par rapport au dollar US continue de peser sur la performance du Groupe avec un effet de conversion de -10 millions d'euros sur le 1er semestre 2014.

La marge d'EBITDA résiste bien à 13,8 % du chiffre d'affaires malgré les conditions de marché décrites dans les gaz fluorés et les acryliques.

En ligne avec l'évolution de l'EBITDA, le résultat d'exploitation courant s'élève à 261 millions d'euros contre 353 millions d'euros au premier semestre 2013. Il intègre des amortissements de 158 millions d'euros en légère hausse par rapport à l'an dernier (154 millions d'euros). La hausse des amortissements liés aux démarrages de nouvelles unités de production est en grande partie compensée par un effet de change lié à la baisse du dollar US par rapport à l'euro et par les changements dans le périmètre de consolidation.

Résultat d'exploitation

Après déduction d'autres charges et produits pour un montant de -32 millions d'euros (-140 millions d'euros au 1er semestre 2013), le résultat d'exploitation s'établit à 229 millions d'euros contre 213 millions d'euros au 1er semestre 2013.

Au 1er semestre 2014, les autres charges et produits correspondent principalement à diverses charges de restructuration dont celles liées à l'arrêt de la production de résines de revêtements sur le site de Stallingborough (Royaume-Uni) ainsi que des frais liés à des opérations d'acquisitions et cessions. Au 1er semestre 2013, les autres charges et produits correspondaient principalement à une charge exceptionnelle de 125 millions d'euros comptabilisée suite à la mise en redressement judiciaire de la société Kem One SAS, société qui regroupe la partie amont (électrolyse chlore / soude et PVC) des activités vinyliques cédées par ARKEMA.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -29 millions d'euros contre -27 millions d'euros au 1er semestre 2013. Il intègre une charge de 3 millions d'euros relative à des écarts actuariels sur certaines provisions pour gratifications d'ancienneté octroyées au personnel en France comptabilisés suite à la baisse des taux d'actualisation.

Impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'élève au 1er semestre 2014 à 75 millions d'euros (106 millions d'euros au 1er semestre 2013), soit 28,7 % du résultat d'exploitation courant. Elle intègre une contribution de 4 millions d'euros payée sur le dividende versé en mai 2014. Hors cette contribution, le taux d'imposition s'élèverait à 27,2 % du résultat d'exploitation courant. Ce taux d'imposition reflète la répartition géographique des résultats et notamment le poids de l'Amérique du Nord dans les résultats du Groupe.

Résultat net, part du groupe et résultat net courant

Le résultat net, part du Groupe s'établit à 124 millions d'euros contre 82 millions d'euros au 1er semestre 2013.

En excluant l'impact, après impôts, des éléments non récurrents, le résultat net courant s'élève à 156 millions d'euros contre 221 millions d'euros au premier semestre 2013.

Activité des segments

Matériaux Haute Performance

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Variations En %
Chiffre d'affaires	925	925	-
EBITDA.....	150	163	-8,0 %
Marge d'EBITDA (%).....	16,2 %	17,6 %	
Résultat d'exploitation courant	98	112	-12,5 %

Le chiffre d'affaires du pôle **Matériaux Haute Performance** est stable par rapport au 1^{er} semestre 2013 à 925 millions d'euros. À taux de change et périmètre constants, il progresse de 2,2 % soutenu par la forte croissance des volumes (+4,3 %) par rapport à une base de comparaison relativement faible début 2013. Les polymères fluorés, tirés par les nouveaux développements (batteries lithium-ion,...), et les peroxydes organiques bénéficient d'une bonne dynamique de croissance. L'effet prix de -2,1 % résulte principalement d'une pression concurrentielle plus forte dans le polyamide 12 partiellement compensée par un mix produits favorable dans l'activité Filtration et Adsorption en début d'année. L'effet de conversion de -2,2 % correspond principalement à la hausse de l'euro par rapport au dollar US.

L'EBITDA s'établit à 150 millions d'euros contre 163 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013. Après un bon début d'année en forte hausse par rapport à l'année précédente, le deuxième trimestre affiche une performance en retrait sensible du fait de facteurs temporairement défavorables dans le polyamide 12. Parmi ces éléments figurent le grand arrêt décennal de maintenance à Mont en France (-7 millions d'euros d'EBITDA), une pression concurrentielle accrue dans le polyamide 12 et un effet de transaction plus défavorable que dans les autres pôles du Groupe.

La marge d'EBITDA reste élevée à 16,2 % contre 17,6 % au 1^{er} semestre 2013 grâce aux bonnes performances des polymères fluorés, de l'activité Filtration et Adsorption et des Peroxydes Organiques.

Spécialités Industrielles

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Variations En %
Chiffre d'affaires	1 005	1 079	-6,9 %
EBITDA.....	152	218	-30,3 %
Marge d'EBITDA (%).....	15,1 %	20,2 %	
Résultat d'exploitation courant	93	161	-42,2 %

La performance du pôle **Spécialités Industrielles** a été, comme attendue, impactée par des conditions de marché difficiles dans les gaz fluorés destinés à la réfrigération et à l'air conditionné. A l'effet de saisonnalité près, ces conditions sont restées stables tout au long du premier semestre.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 005 millions d'euros en baisse de 3,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2013 à taux de change et périmètre constants. Les volumes ont augmenté de 4,2 % notamment dans les gaz fluorés où les conditions météorologiques au 2^{ème} trimestre 2014 ont été plus favorables que l'année précédente et dans le PMMA soutenu par la reprise de l'automobile en Europe. Cette hausse n'a toutefois pas compensé un effet prix de -7,9 % dû essentiellement à la baisse des prix et à un mix produits défavorable dans les gaz fluorés. L'effet périmètre de -1,1 % correspond à un changement de méthode de consolidation de certaines joint-ventures. L'effet de conversion de -2,0 % correspond principalement à la hausse de l'euro par rapport au dollar US.

L'EBITDA s'élève à 152 millions d'euros (218 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013) et la marge d'EBITDA à 15,1 %. Cette performance, en retrait sensible par rapport à l'année précédente, reflète la baisse des résultats dans les gaz fluorés par rapport à la base de comparaison élevée du 1^{er} semestre 2013 et l'impact, au 2^{ème} trimestre, du grand arrêt de maintenance dans la Thiochimie à Beaumont (États-Unis) estimé à -5 millions d'euros. La Thiochimie et le PMMA dégagent une performance solide sur le 1^{er} semestre. La performance du pôle au 2^{ème} trimestre s'améliore par rapport au 1^{er} trimestre grâce à une saisonnalité plus favorable et malgré l'impact du grand arrêt de maintenance à Beaumont.

Coating Solutions

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	Variations
	2014	2013	En %
Chiffre d'affaires	1 102	1 164	-5,3 %
EBITDA	144	161	-10,6 %
Marge d'EBITDA (%)	13,1%	13,8 %	
Résultat d'exploitation courant	98	116	-15,5 %

Après un bon début d'année soutenu par une dynamique positive dans le marché des peintures décoratives, la croissance des volumes s'est ralentie au 2^{ème} trimestre. Ainsi, contrairement au 1^{er} trimestre et à l'hypothèse retenue par le Groupe pour l'ensemble de l'année, les volumes, inférieurs aux attentes, n'ont pas pu compenser intégralement la baisse anticipée des marges unitaires dans les monomères acryliques.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 102 millions d'euros contre 1 164 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013, en hausse de 2,7 % à taux de change et périmètre constants et hors impact de la fermeture du site de Chauny en France, effective dans le courant du 1^{er} trimestre 2014. Hors Chauny, les volumes progressent de 3,3 %. La demande dans les peintures décoratives et la construction est décevante aux États-Unis, où aucun rattrapage n'a été observé après un hiver particulièrement rigoureux, mais s'améliore progressivement en Europe. Dans ce contexte, la contribution des projets de croissance organique est restée limitée sur le premier semestre mais devrait s'améliorer sur le deuxième semestre avec notamment le démarrage de l'unité d'acrylate de méthyle fin juin. Les prix sont légèrement inférieurs au 1^{er} semestre 2013 (-0,6 %). L'effet de conversion s'établit à -2,5 % tandis que l'effet périmètre de -1,9 % résulte de la sortie du périmètre de consolidation des sociétés de résines de revêtements en cours de cession en Afrique du Sud.

L'EBITDA s'établit à 144 millions d'euros contre 161 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013. Les volumes et les efforts de productivité ont partiellement compensé l'impact de taux de change défavorable et des marges unitaires inférieures au 1^{er} semestre 2013 dans les monomères acryliques (acide et esters). Dans cette activité, qui représente 14,5 % du chiffre d'affaires global du Groupe, les marges unitaires sont actuellement entre le milieu et le bas de cycle. Cette situation, qui devrait perdurer sur la fin de l'année, est en ligne avec l'hypothèse retenue par le Groupe pour l'ensemble de l'année 2014.

La marge d'EBITDA de 13,1 % confirme la résistance du pôle dans des conditions de marché moins favorables.

Flux de trésorerie

Sur le 1^{er} semestre 2014, ARKEMA a généré un flux de trésorerie libre ¹³ de -100 millions d'euros contre -16 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013. Ce flux intègre une variation du besoin en fonds de roulement de -92 millions d'euros, qui reflète la saisonnalité traditionnelle du besoin en fonds de roulement liée à l'augmentation des ventes par rapport à la fin de l'année. Le ratio besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires trimestriel ¹⁴ s'établit à 17,3 %, stable par rapport à fin juin 2013. Le flux de trésorerie libre intègre également des investissements de 203 millions d'euros dont 78 millions d'euros d'investissements exceptionnels concernant la construction de la plateforme de Thiochimie en Malaisie et la finalisation du programme d'investissements à Lacq (France) dans le cadre de la sécurisation en soufre du site pour les 30 prochaines années. Sur l'ensemble de l'année 2014, les investissements devraient atteindre environ 450 millions d'euros.

Endettement net

La dette nette s'élève à 1 106 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 923 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elle inclut le paiement en mai du dividende de 1,85 euro par action représentant un montant total de 117 millions d'euros ainsi que l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 32 millions d'euros. La dette nette est légèrement inférieure à celle de fin juin 2013 (1 150 millions d'euros au 30 juin 2013) malgré l'évolution de l'EBITDA et des dépenses d'investissement en hausse. Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres est de 46,6 % en baisse par rapport à fin juin 2013 (49,6 %).

TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 30 JUIN 2014

ARKEMA a annoncé, fin juillet, le démarrage de sa nouvelle unité de 45 000 tonnes d'acrylate de méthyle, un dérivé de l'acide acrylique utilisé dans la fabrication de polymères destinés au traitement de l'eau, d'élastomères et de polymères techniques. Situé sur son site de Clear Lake au Texas, cet investissement correspond à la dernière tranche du plan d'investissement de 110 millions de dollars US destiné à renforcer les positions du Groupe sur le marché des acryliques aux États-Unis.

PERSPECTIVES 2014

(Avertissement : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que les prévisions ci-dessous ont été actualisées. Les perspectives, telles que mises à jour, figurent au paragraphe 4.7.1 de la présente Actualisation du Document de Référence)

L'environnement économique au 2^{ème} semestre devrait rester dans la continuité du 2^{ème} trimestre 2014, notamment dans les gaz fluorés et les acryliques. Dans ces conditions, en intégrant la contribution attendue des projets structurels de croissance, l'EBITDA 2014 devrait être proche de 800 millions d'euros.

Au-delà, le Groupe maintient sa stratégie de croissance ciblée et devrait bénéficier, à compter de 2015, d'importants projets de croissance organique comme la plateforme de Thiochimie en Malaisie, de la contribution des actifs acryliques en cours d'acquisition en Chine et de la montée en puissance du secteur pétrole et gaz.

Cependant, afin de tenir compte de la performance actuelle, ARKEMA renforce le contrôle de ses frais fixes et variables, au-delà de son programme d'excellence opérationnelle, avec un objectif complémentaire d'optimisation d'environ 50 millions d'euros sur les trois prochaines années et continuera à travailler à réduire la cyclicité de son profil d'activités.

Après une revue détaillée de chacune de ses activités, le Groupe confirme ses objectifs moyen terme (chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros et marge d'EBITDA de 16 %). Leur réalisation, initialement prévue en 2016, est toutefois décalée en 2017 pour prendre en compte un retour plus progressif à des conditions normalisées. Le Groupe confirme ses objectifs 2020.

¹³ Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements hors impact de la gestion du portefeuille (pour 2013, hors flux liés à Kem One).

¹⁴ Besoin en fonds de roulement au 30 juin divisé par 4 fois le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits dans le Document de référence 2013 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 27 mars 2014 sous le numéro de dépôt D.14-0221. Ce document est disponible sur le site internet d'ARKEMA, rubrique « Investisseurs » (www.finance.arkema.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Par ailleurs, une mise à jour des passifs éventuels est présentée en note annexe des états financiers consolidés semestriels.

4.4.2 États financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

Notes 1^{er} semestre 2014 1^{er} semestre 2013

		1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Chiffre d'affaires	(C1&C2)	3 043	3 192
Coûts et charges d'exploitation		(2 495)	(2 549)
Frais de recherche et développement		(77)	(76)
Frais administratifs et commerciaux		(210)	(214)
Résultat d'exploitation courant *	(C1)	261	353
Autres charges et produits *	(C3)	(32)	(140)
Résultat d'exploitation *	(C1)	229	213
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		-	3
Résultat financier		(29)	(27)
Impôts sur le résultat	(C5)	(75)	(106)
Résultat net		125	83
Dont résultat net - part des minoritaires		1	1
Dont résultat net - part du Groupe	(C4)	124	82
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	(C6)	<i>1,96</i>	<i>1,31</i>
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	(C6)	<i>1,95</i>	<i>1,29</i>
Amortissements	(C1)	(158)	(154)
EBITDA *	(C1)	419	507
Résultat net courant	(C4)	156	221
<i>Résultat net courant par action (en euros)</i>	(C6)	<i>2,47</i>	<i>3,53</i>
<i>Résultat net courant dilué par action (en euros)</i>	(C6)	<i>2,45</i>	<i>3,49</i>

* cf. note B18-Principes et méthodes comptables / Principaux indicateurs comptables et financiers des états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)

1^{er} semestre 2014 1^{er} semestre 2013

	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Résultat net	125	83
Effet des couvertures	(3)	(2)
Autres	-	-
Impôts différés sur effet des couvertures et autres	-	-
Variation des écarts de conversion	12	1
Autres éléments recyclables du résultat global	9	(1)
Pertes et gains actuariels	(41)	41
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	7	(16)
Autres éléments non recyclables du résultat global	(34)	25
Autres éléments du résultat global	(25)	24
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(25)	24
Résultat global	100	107
Dont résultat global - part des minoritaires	1	1
Dont résultat global - part du Groupe	99	106

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2014	31 décembre 2013
ACTIF			
Immobilisations incorporelles, valeur nette	(C7)	978	973
Immobilisations corporelles, valeur nette	(C8)	1 982	1 943
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts		18	17
Autres titres de participation		40	52
Actifs d'impôt différé		67	66
Autres actifs non courants		199	177
TOTAL ACTIF NON COURANT		3 284	3 228
Stocks		921	896
Clients et comptes rattachés		936	824
Autres créances		147	125
Impôts sur les sociétés - créances		23	24
Autres actifs financiers courants		1	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie		169	377
TOTAL ACTIF COURANT		2 197	2 248
TOTAL ACTIF		5 481	5 476
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		637	630
Primes et réserves		1 682	1 687
Actions autodétenues		(1)	(12)
Ecarts de conversion		19	7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	(C9)	2 337	2 312
Intérêts minoritaires		35	37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		2 372	2 349
Passifs d'impôt différé		63	64
Provisions pour retraites et avantages du personnel	(C10)	401	361
Autres provisions et autres passifs non courants	(C11)	393	439
Emprunts et dettes financières à long terme	(C13)	1 202	1 207
TOTAL PASSIF NON COURANT		2 059	2 071
Fournisseurs et comptes rattachés		673	687
Autres créditeurs et dettes diverses		267	256
Impôts sur les sociétés - dettes		33	19
Autres passifs financiers courants		4	1
Emprunts et dettes financières à court terme	(C13)	73	93
TOTAL PASSIF COURANT		1 050	1 056
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		5 481	5 476

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2014	1^{er} semestre 2013
Résultat net	125	83
Amortissements et provisions pour dépréciation d'actifs	164	155
Autres provisions et impôts différés	(38)	(24)
Profits/Pertes sur cession d'actifs long terme	5	(4)
Dividendes moins résultat des sociétés mises en équivalence	5	6
Variation besoin en fonds de roulement	(92)	(156)
Autres variations	5	4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	174	64
Investissements incorporels et corporels	(203)	(174)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(52)	(25)
Coût d'acquisition des activités, net de la trésorerie acquise	(1)	(10)
Augmentation des Prêts	(30)	(16)
Investissements	(286)	(225)
Produits de cession d'actifs incorporels et corporels	4	5
Variation des créances sur cession d'immobilisations	-	-
Produits de cession des activités, nets de la trésorerie cédée	-	-
Produits de cession de titres de participation non consolidés	5	-
Remboursement de prêts à long terme	6	14
Désinvestissements	15	19
Flux de trésorerie provenant des investissements nets	(271)	(206)
Variation de capital et autres fonds propres	38	8
Rachat d'actions propres	-	-
Dividendes payés aux actionnaires	(117)	(113)
Dividendes versés aux minoritaires	(3)	-
Augmentation / Diminution de l'endettement long terme	(5)	(5)
Augmentation / Diminution de l'endettement court terme	(20)	191
Flux de trésorerie provenant du financement	(107)	81
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(204)	(62)
Incidence variations change et périmètre	(4)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	377	360
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE	169	299

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	Actions émises					Actions auto-détenues		Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2014	63 029 692	630	868	819	7	(226 974)	(12)	2 312	37	2 349
Dividendes payés	-	-	(55)	(62)	-	-	-	(117)	(3)	(120)
Emissions d'actions	667 170	7	31	-	-	-	-	38	-	38
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions propres aux salariés	-	-	14	(25)	-	204 603	11	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	(14)	19	-	-	-	5	-	5
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	667 170	7	(24)	(68)	-	204 603	11	(74)	(3)	(77)
Résultat net	-	-	-	124	-	-	-	124	1	125
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	(37)	12	-	-	(25)	-	(25)
Résultat Global	-	-	-	87	12	-	-	99	1	100
Au 30 juin 2014	63 696 862	637	844	838	19	(22 371)	(1)	2 337	35	2 372

<i>(En millions d'euros)</i>	Actions émises					Actions auto-détenues		Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2013	62 877 215	629	977	610	82	(314 034)	(16)	2 282	29	2 311
Dividendes payés	-	-	(113)	-	-	-	-	(113)	-	(113)
Emissions d'actions	70 958	-	2	-	-	-	-	2	-	2
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions propres aux salariés	-	-	-	(4)	-	87 060	4	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	4	-	-	-	4	-	4
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Transactions avec les actionnaires	70 958	-	(111)	-	-	87 060	4	(107)	6	(101)
Résultat net	-	-	-	82	-	-	-	82	1	83
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	23	1	-	-	24	-	24
Résultat Global	-	-	-	105	1	-	-	106	1	107
Au 30 juin 2013	62 948 173	629	866	715	83	(226 974)	(12)	2 281	36	2 317

A. FAITS MARQUANTS

Acquisition

ARKEMA a annoncé en janvier 2014 la création de Sunke, société dans laquelle ARKEMA sera majoritaire et détiendra le contrôle. Cette société regroupera les actifs du site de production d'acide acrylique de Jurong à Taixing démarrés en 2012, d'une capacité actuelle de 320 000 tonnes par an.

Au closing de l'opération¹⁵, prévu en septembre 2014, ARKEMA accédera à la moitié de la production installée du site, soit 160 000 tonnes par an pour un investissement de 240 millions de dollars US. À l'issue du démarrage d'une 3^{ème} ligne, ARKEMA dispose d'une option pour accéder aux deux tiers de la capacité d'acide acrylique installée du site, soit 320 000 tonnes par an pour un montant additionnel de 235 millions de dollars US. En année pleine, le chiffre d'affaires correspondant à ces deux lignes est estimé à environ 600 millions de dollars US. Enfin ARKEMA dispose d'une option complémentaire dans les 5 années à venir pour éventuellement acquérir le dernier tiers des capacités d'acide acrylique, pour un montant de 165 millions de dollars US.

Cette société sera consolidée par intégration globale dans les comptes d'ARKEMA.

Amélioration de la compétitivité

Dans le pôle Coating Solutions ARKEMA a annoncé, en mai 2014, un projet d'arrêt des productions de résines de revêtements sur son site de Stallingborough (Royaume-Uni), qui devrait se traduire par la suppression de 58 postes. Cet arrêt, effectif en juillet 2014, a entraîné la comptabilisation en autres charges et produits d'une charge de 9 millions d'euros (cf. note C3 « Autres charges et produits »).

Autres faits marquants

En avril 2014 Arkema a réalisé avec succès sa quatrième augmentation de capital réservée aux salariés. 491 502 actions ont été souscrites au prix de 64,19 euros par action pour un montant total de 31,5 millions d'euros. La part du capital détenue par les salariés s'établit désormais à près de 4,7 %.

Le 29 mai 2014, la société américaine Golden Gate Capital a finalisé son OPA portant sur l'intégralité du capital de Canada Fluorspar Inc. Effectuée à un prix de 0,35 dollar canadien par action, cette opération se traduit dans les comptes d'ARKEMA, qui détenait 19 % du capital de cette société, par la comptabilisation d'une moins-value de 6 millions d'euros (cf. note C3 « Autres charges et produits »).

B. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Arkema S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 420, rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes (France). Elle a été constituée le 31 janvier 2003 et les titres d'Arkema S.A. sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis le 18 mai 2006.

Base de préparation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'ARKEMA au 30 juin 2014 ont été établis sous la responsabilité du Président-directeur général d'Arkema S.A. et ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Arkema S.A. en date du 31 juillet 2014.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), et aux IFRS adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014. S'agissant d'états financiers intermédiaires résumés, ceux-ci ne comportent pas toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers complets et doivent donc être lus en lien avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Le référentiel adopté par l'Union européenne est consultable sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

¹⁵ Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités compétentes en Chine et à un certain nombre de formalités administratives.

Évolution des normes IFRS et interprétations

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir :

Amendements à IAS 32	Compensation des actifs/passifs financiers
Amendements à IAS 36	Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendements à IAS 39	Novation des produits dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Transition à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement
IFRS 10	États financiers consolidés
IFRS 11	Accords conjoints
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
IAS 27 Révisée	États financiers individuels
IAS 28 Révisée	Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - entités ad hoc ».

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle en se fondant exclusivement sur 3 critères :

- la détention du pouvoir sur une entité ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables sur une entité ; et
- la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La consolidation d'une entité par sa société mère est fixée par le respect de ces 3 critères.

L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur le Groupe.

La norme IFRS 11 remplace IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs ».

Cette nouvelle norme précise la comptabilisation des intérêts dans un partenariat (opération contrôlée conjointement) :

- une coentreprise (partenariat dans lequel les parties, exerçant un contrôle conjoint sur l'opération, ont des droits sur l'actif net de celle-ci) doit être comptabilisée par mise en équivalence ;
- une activité conjointe (partenariat dans lequel les parties, exerçant un contrôle conjoint, ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs) doit être consolidée selon une méthode similaire à l'intégration proportionnelle.

Pour classer un partenariat, le Groupe doit tenir compte de divers éléments :

- structure du partenariat ; et
- lorsque celui-ci est structuré sous forme de véhicule distinct : la forme juridique du véhicule, les stipulations de l'accord contractuel et s'il y a lieu les autres faits et circonstances.

L'évaluation des autres faits et circonstances a conduit le Groupe à classer un certain nombre de partenariats en activité conjointe.

L'application d'IFRS11 n'a pas eu d'impact significatif sur le Groupe dans la mesure où les principaux partenariats (sous contrôle conjoint), constituant des activités conjointes au sens de la norme, étaient comptabilisés par intégration proportionnelle.

Seules deux sociétés, Daikin Arkema Refrigerants Asia Ltd et Daikin Arkema Refrigerants Trading Ltd, auparavant consolidées par intégration proportionnelle sont désormais comptabilisées par mise en équivalence. L'impact est non significatif dans les comptes du Groupe (inférieur à 0,4 % du chiffre d'affaires sur le 1^{er} semestre).

La norme IFRS12 précise les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. La première application de cette norme entraînera un enrichissement des notes annuelles aux états financiers.

L'application des autres normes, amendements et interprétations n'a pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et non appliqués par anticipation par le Groupe, sont :

Amendements à IAS 16 et IAS 38	Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables	Non adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2014
Amendements à IAS 19	Régime à prestations définies : cotisations des salariés	Non adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2014
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Date d'application obligatoire et informations à fournir en période de transition	Non adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2014
Amendements à IFRS 9	Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	Non adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2014
Amendements à IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune	Non adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2014
IFRS 14	Comptes de report réglementaires	Non adoptée par l'Union européenne au 30 juin 2014
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients	Non adoptée par l'Union européenne au 30 juin 2014
IFRIC 21	Taxes prélevées par une autorité publique	Adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014
	Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012	Non adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014
	Améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013	Non adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014

Utilisation d'hypothèses

L'établissement des comptes consolidés intermédiaires résumés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers intermédiaires résumés portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des engagements de retraite, des impôts différés et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés fait également l'objet d'estimations.

Effets de la saisonnalité

Le profil type de l'activité d'ARKEMA expose le Groupe à des effets de saisonnalité. Différentes caractéristiques contribuent à ces effets :

- la demande pour les produits fabriqués par ARKEMA est en général plus faible pendant les mois d'été (juillet-août) et de décembre notamment en raison du ralentissement de l'activité industrielle observé principalement en France et en Europe ;
- dans certaines activités d'ARKEMA, en particulier celles servant les marchés des peintures et revêtements et de la réfrigération, le niveau des ventes est en général plus fort au cours du premier semestre qu'au cours du second semestre ;
- les grands arrêts pluriannuels des unités de production d'ARKEMA pour maintenance ont une influence sur la saisonnalité.

Ces effets de saisonnalité observés dans le passé ne sont pas nécessairement représentatifs du futur mais peuvent influencer la variation du résultat et du besoin en fonds de roulement entre les différents trimestres de l'exercice.

C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS PAR SECTEURS

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

ARKEMA s'organise en trois pôles d'activité : les Matériaux Haute Performance, les Spécialités Industrielles et les Coating Solutions. Deux membres du Comité exécutif supervisent les activités de ces pôles : ils rendent directement compte au Président-directeur général, principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8, et ont avec lui des contacts réguliers afin de discuter d'activités opérationnelles, de résultats financiers, de prévisions ou de projets pour le secteur.

- Le pôle Matériaux Haute Performance regroupe les Business Units suivantes : Polymères Techniques, Filtration et Adsorption (Ceca) et Peroxydes Organiques. Les Matériaux Haute Performance proposent des solutions innovantes et à haute valeur ajoutée utilisées dans des secteurs variés tels que les transports, l'extraction du pétrole, les énergies renouvelables (photovoltaïque, batteries lithium-ion), les biens de consommation (produits de beauté, articles de sports, emballage...), l'électronique, la construction, les revêtements et le traitement de l'eau.
- Le pôle Spécialités Industrielles rassemble les Business Units suivantes : Thiouchimie, Fluorés, PMMA et Oxygénés. Ces niches industrielles intégrées, dans lesquelles ARKEMA bénéficie de positions mondiales, regroupent des produits utilisés dans de nombreux secteurs industriels tels que la production de froid (réfrigération et air conditionné), le pétrole et le gaz, la production de pâte à papier, l'alimentation animale, l'électronique et l'automobile.
- Le pôle Coating Solutions regroupe les Business Units suivantes : Acryliques, Résines de Revêtements, Additifs de Rhéologie (Coatex) et Résines Photoréticulables (Sartomer). Ce pôle propose des solutions pour les peintures, les revêtements industriels, les adhésifs et pour les applications acryliques en forte croissance (super-absorbants pour les couches culottes, traitement de l'eau, extraction du pétrole et du gaz).

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles (notamment certains frais de recherche et coûts centraux) sont regroupées dans une section Corporate.

Le résultat d'exploitation est réparti entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

1^{er} semestre 2014 <i>(En millions d'euros)</i>	Matériaux Haute Performance	Spécialités Industrielles	Coating Solutions	Corporate	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	925	1 005	1 102	11	3 043
Chiffre d'affaires inter-secteurs	7	58	40	-	
Chiffre d'affaires total	932	1 063	1 142	11	
EBITDA	150	152	144	(27)	419
Amortissements	(52)	(59)	(46)	(1)	(158)
Résultat d'exploitation courant	98	93	98	(28)	261
Autres charges et produits	(4)	(7)	(14)	(7)	(32)
Résultat d'exploitation	94	86	84	(35)	229
Résultats des SME	-	-	-	-	-
Investissements incorporels et corporels bruts	43	124	34	2	203
Dont : Investissements courants	40	52	31	2	125
1^{er} semestre 2013 <i>(En millions d'euros)</i>	Matériaux Haute Performance	Spécialités Industrielles	Coating Solutions	Corporate	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	925	1 079	1 164	24	3 192
Chiffre d'affaires inter-secteurs	6	52	42	-	
Chiffre d'affaires total	931	1 131	1 206	24	
EBITDA	163	218	161	(35)	507
Amortissements	(51)	(57)	(45)	(1)	(154)
Résultat d'exploitation courant	112	161	116	(36)	353
Autres charges et produits	(7)	-	(5)	(128)	(140)
Résultat d'exploitation	105	161	111	(164)	213
Résultats des SME	-	-	-	3	3
Investissements incorporels et corporels bruts	31	85	45	13	174
Dont : Investissements courants	27	35	44	13	119

2. INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le chiffre d'affaires hors Groupe est présenté sur la base de la localisation géographique des clients.

1 ^{er} semestre 2014 (En millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	ALENA ⁽¹⁾	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	344	936	1 039	596	128	3 043

1 ^{er} semestre 2013 (En millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	ALENA ⁽¹⁾	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	340	981	1 117	611	143	3 192

⁽¹⁾ ALENA : États-Unis, Canada, Mexique

3. AUTRES CHARGES ET PRODUITS

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014			1 ^{er} semestre 2013		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Restructuration et environnement	(17)	-	(17)	(6)	-	(6)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs (hors écarts d'acquisition)	-	-	-	-	-	-
Sinistres et litiges	(4)	-	(4)	(8)	-	(8)
Résultat de cession & d'acquisition	(11)	-	(11)	(128)	2	(126)
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres charges et produits	(32)	-	(32)	(142)	2	(140)

Sur le premier semestre 2014, les charges de restructuration et environnement comprennent une charge de 9 millions d'euros (dont 5 millions d'euros de dépréciation d'actifs) au titre de l'arrêt des productions de résines de revêtements sur le site de Stallingborough (Royaume-Uni). Le résultat de cession comprend notamment la cession des titres Canada Fluorspar Inc.

Sur le premier semestre 2013, le résultat de cession et d'acquisition correspond à hauteur de 125 millions d'euros à la provision constituée suite à la mise en redressement judiciaire de la société Kem One SAS.

4. RÉSULTAT NET COURANT

L'état de raccordement du résultat net - part du Groupe au résultat net courant se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Résultat net - part du Groupe		124	82
Autres charges et produits	(C3)	32	140
Impôts sur autres charges et produits		-	(1)
Impôts non courants		-	-
Résultat net courant		156	221

5. IMPÔTS

La charge d'impôt sur le résultat se décompose de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Impôts exigibles	(70)	(96)
Impôts différés	(5)	(10)
Total impôts sur le résultat	(75)	(106)

La charge d'impôts s'élève à 75 millions d'euros au 30 juin 2014, elle comprend 3 millions d'euros au titre de la CVAE et 4 millions d'euros relatifs à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués (contre 106 millions d'euros au 30 juin 2013 dont 6 millions d'euros au titre de la CVAE et 3 millions d'euros relatifs à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués).

6. RÉSULTAT PAR ACTION

	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	63 115 022	62 630 259
Effet dilutif des options de souscription d'actions	411 100	485 152
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	165 618	286 949
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	63 691 740	63 402 359

Le calcul du résultat net par action est présenté ci-dessous :

	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Résultat net par action (€)	1,96	1,31
Résultat net dilué par action (€)	1,95	1,29

Le calcul du résultat net courant par action est présenté ci-dessous :

	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013
Résultat net courant par action (€)	2,47	3,53
Résultat net courant dilué par action (€)	2,45	3,49

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 GOODWILL

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable brute	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<i>Goodwill</i>	1 074	(411)	663	661

7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

30 juin 2014 31 décembre 2013

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Brevets	136	(111)	25	27
Marques	26	(2)	24	24
Logiciels et licences	143	(93)	50	19
Frais REACH capitalisés	32	(7)	25	24
Autres frais de recherche capitalisés	3	(1)	2	2
Contrats capitalisés	223	(144)	79	85
Droits incorporels	40	(5)	35	36
Autres immobilisations incorporelles	21	(10)	11	10
Immobilisations en-cours incorporelles	64	-	64	85
Total	688	(373)	315	312

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable brute	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains et Agencements, et Constructions	1 351	(886)	465	457
Installations complexes	3 083	(2 382)	701	643
Autres immobilisations corporelles	1 826	(1 406)	420	441
Immobilisations en-cours	396	-	396	402
Total	6 656	(4 674)	1 982	1 943

9. CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2014, le capital social d'Arkema s'élève à 637 millions d'euros, divisé en 63 696 862 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

- **évolution du capital**

Le 23 avril 2014, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés : 491 502 titres ont été souscrits au prix de 64,19 euros par action, prix fixé par le Conseil d'administration du 3 mars 2014.

Suite à l'exercice de 175 668 options de souscription, la Société a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 2 millions d'euros le 30 juin 2014.

- **actions propres**

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions propres au cours du premier semestre 2014.

En mai 2014, ARKEMA a attribué définitivement 204 603 actions gratuites à ses salariés au titre des plans 2010-2, 2011-2 et 2012-1.

- **distribution de dividendes**

L'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2014 a adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2013 représentant 1,85 euro par action soit 117 millions d'euros. Le dividende a été mis en paiement le 22 mai 2014.

10. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
Engagements de retraite	303	269
Frais médicaux et prévoyance	50	46
Avantages postérieurs à l'emploi	353	315
Médailles et gratifications d'ancienneté	45	42
Autres avantages à long terme	3	4
Autres avantages à long terme	48	46
Provisions pour retraites et avantages du personnel	401	361

Les taux d'actualisation retenus par ARKEMA sont les suivants :

Engagements de retraite et plans de couvertures des frais médicaux	Europe hors UK	UK	USA
Au 30 juin 2014	2,30 %	4,20 %	4,30 %
Au 31 décembre 2013	3,20 %	4,50 %	4,85 %

Les valeurs actuelles des droits cumulés à la fin de l'année 2013 ont été ajustées au 30 juin 2014 pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêts sur le semestre sur la base des tables de sensibilité élaborées par les actuaires externes du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes 2013. La juste valeur des actifs a également fait l'objet de nouvelles évaluations au 30 juin 2014. L'évolution des taux d'actualisation et la revalorisation des actifs ont été comptabilisées dans les écarts actuariels de la période.

L'évolution des provisions nettes pour avantages postérieurs à l'emploi sur le premier semestre se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Engagements de retraite	Frais médicaux et prévoyance	Total avantages postérieurs à l'emploi
Passif / (Actif) net à l'ouverture	264	46	310
Montant de la provision au passif	269	46	315
Montant reconnu à l'actif	(5)	-	(5)
Charge opérationnelle de l'exercice	5	1	6
Charge d'intérêts nette	5	0	5
Contributions et prestations nettes versées	(11)	(1)	(12)
Autres	-	-	-
Ecarts actuariels reconnus en situation nette	37	4	41
Passif / (Actif) net à la clôture	300	50	350
Montant de la provision au passif	303	50	353
Montant reconnu à l'actif	(3)	-	(3)

11. AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

11.1 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élevaient à 41 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 42 millions d'euros au 31 décembre 2013.

11.2 AUTRES PROVISIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2014	171	50	176	397
Dotations	-	6	9	15
Reprises de provisions utilisées	(5)	(11)	(44)	(60)
Reprises de provisions non utilisées	-	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecarts de conversion	1	-	-	1
Au 30 juin 2014	167	45	140	352

Par ailleurs, certaines provisions sont couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts ou actifs de retraite) :

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Total provisions au 30 juin 2014	167	45	140	352
Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts	30	-	5	35
Actifs d'impôt différé relatif aux montants couverts par la garantie TOTAL	17	-	0	17
Provisions au 30 juin 2014 nettes des actifs non courants	120	45	135	300
Rappel				
Provisions au 1^{er} janvier 2014 nettes des actifs non courants	122	50	170	342

11.2.1 Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions pour protection de l'environnement sont constatées pour couvrir les charges liées à la dépollution des sols et nappes phréatiques, principalement :

- en France pour 83 millions d'euros (84 millions d'euros au 31 décembre 2013),
- aux États-Unis pour 64 millions d'euros (67 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 47 millions d'euros au titre des friches industrielles couverts à 100 % par la garantie convenue avec le groupe Total (créance reconnue en « autres actifs non courants » pour un montant de 30 millions d'euros et 17 millions d'euros d'impôts différés) (cf. note C15.2 « Engagements hors bilan/Engagements reçus »).

11.2.2 Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructurations concernent principalement la restructuration des activités en France pour 38 millions d'euros (46 millions d'euros au 31 décembre 2013).

11.2.3 Autres provisions

Les autres provisions d'un montant de 140 millions d'euros concernent principalement:

- des provisions pour litiges sociaux pour 42 millions d'euros (39 millions d'euros au 31 décembre 2013),
- des provisions pour litiges commerciaux et garanties pour 31 millions d'euros (40 millions d'euros au 31 décembre 2013),
- des provisions pour litiges fiscaux pour 20 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2013),
- des provisions pour risques et charges divers pour 47 millions d'euros (77 millions d'euros au 31 décembre 2013).

12. PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs et passifs éventuels sont ceux décrits dans la note C20 des états financiers consolidés au 31 décembre 2013. Au cours du 1^{er} semestre 2014, les passifs et passifs éventuels n'ont pas connu de développement ayant ou pouvant avoir un effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession de l'activité vinylique, la procédure d'arbitrage initiée par Klesch à l'encontre d'Arkema devrait s'achever au cours du premier semestre 2015.

13. DETTES FINANCIÈRES

13.1 ANALYSE DE L'ENDETTEMENT NET PAR NATURE

L'endettement financier net du Groupe est de 1 106 millions d'euros au 30 juin 2014, compte tenu d'une trésorerie de 169 millions d'euros; il est essentiellement libellé en euros.

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
Emprunts obligataires	1 137	1 138
Locations financement	2	2
Emprunts bancaires	49	53
Autres dettes financières	14	14
Emprunts et dettes financières à long terme	1 202	1 207
Locations financement	0	0
Crédit syndiqué	-	-
Billets de trésorerie	-	-
Autres emprunts bancaires	48	65
Autres dettes financières	25	28
Emprunts et dettes financières à court terme	73	93
Emprunts et dettes financières	1 275	1 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169	377
Endettement net	1 106	923

Emprunts obligataires

Au 30 juin 2014, les justes valeurs des emprunts obligataires émis par le Groupe sont les suivantes :

- emprunt de 500 millions d’euros : 549 millions d’euros,
- emprunt de 480 millions d’euros : 543 millions d’euros,
- emprunt de 150 millions d’euros (émis sous format EMTN) : 159 millions d’euros.

Titrisation de créances commerciales

Au 30 juin 2014, le programme de titrisation est utilisé pour un montant de 2 millions d’euros.

13.2 ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISE

La dette financière d’ARKEMA est principalement libellée en euro.

<i>(En millions d’euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
Euros	1 176	1 195
Dollars US	7	7
Yuan chinois	80	81
Autres	12	17
Total	1 275	1 300

13.3 ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCE

La répartition de la dette par échéance incluant les charges d’intérêts jusqu’à la date d’échéance est la suivante :

<i>(En millions d’euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
Inférieure à 1 an	96	120
Comprise entre 1 et 2 ans	56	55
Comprise entre 2 et 3 ans	57	55
Comprise entre 3 et 4 ans	567	557
Comprise entre 4 et 5 ans	29	46
Supérieure à 5 ans	683	701
Total	1 488	1 534

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

14.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le Conseil d'administration a décidé d'abandonner les dispositifs d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription consentis les années précédentes, et toujours en vigueur au 30 juin 2014, sont les suivants :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2010- 1	Plan 2010- 2	Plan 2011- 1	Plan 2011- 2
Nombre total d'options attribuées	540 000	600 000	460 000	225 000	225 000	105 000	105 000
dont mandataires sociaux : Thierry Le Hénaff	55 000	70 000	52 500	35 000	35 000	29 250	29 250
dont 10 premiers attributaires*	181 000	217 000	169 350	104 000	104 000	75 750	75 750
Nombre total d'options exercées	511 400	496 352	300 985	83 363	-	-	-
dont mandataires sociaux	55 000	60 000	48 000	-	-	-	-
dont les 10 premiers attributaires*	181 000	188 000	85 200	60 325	-	-	-
Nombre total d'options annulées	15 900	22 800	18 877	7 000	7 000	-	-
Nombre d'options							
En circulation au 1 ^{er} janvier 2014	22 800	153 198	194 478	173 515	218 000	105 000	105 000
Attribuées	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-	-	-	-
Exercées	10 100	72 350	54 340	38 878	-	-	-
En circulation au 30 juin 2014	12 700	80 848	140 138	134 637	218 000	105 000	105 000

*salariés non mandataires sociaux d'Arkema S.A. ou de toute société comprise dans le périmètre du Groupe

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 30 juin 2014 au titre des options de souscription d'actions est inférieur à 0,5 million d'euros (montant inférieur à 0,5 million d'euros au 30 juin 2013).

14.2 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été adopté par le Conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre 2014.

Les mouvements intervenus sur les plans d'attribution gratuite d'actions consentis les années précédentes, et toujours en vigueur au 30 juin 2014, sont les suivants :

	Plan 2010-2	Plan 2011-2	Plan 2011-3	Plan 2012-1	Plan 2012-2	Plan 2012-3	Plan 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées	50 795	59 380	52 315	101 860	74 805	65 335	250 000
dont mandataires sociaux : Thierry Le Hénaff	-	8 200	-	13 000	13 000	-	26 000
dont 10 premiers attributaires ^(*)	8 100	24 450	14 850	36 100	36 100	16 400	75 400
Nombre d'actions gratuites							
En circulation au 1 ^{er} janvier 2014	47 619	57 825	50 925	100 505	73 575	64 640	250 000
Attribuées	-	-	-	-	-	-	-
Annulées	1 071	-	1 070	275	125	1 190	1 825
Attribuées définitivement	46 548	57 825	-	100 230	-	-	-
En circulation au 30 juin 2014	0	0	49 855	0	73 450	63 450	248 175

**salariés non mandataires sociaux d'Arkema S.A. ou de toute société comprise dans le périmètre du Groupe*

Le montant de la charge IFRS2 comptabilisée au 30 juin 2014 au titre des attributions gratuites d'actions s'élève à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au 30 juin 2013).

14.3 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, ARKEMA a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée au prix de souscription de 64,19 euros. Ce prix correspond à la moyenne des cours d'ouverture à la bourse de Paris de l'action Arkema pendant les 20 séances précédant le Conseil d'administration du 3 mars 2014, moyenne à laquelle une décote de 20 % a été appliquée.

Les actions ainsi souscrites sont soumises à une durée de blocage de 5 ans, excepté aux États-Unis où les actions restent bloquées pendant 3 ans.

Le nombre d'actions souscrites par les salariés est de 491 502 titres. L'augmentation de capital a été constatée le 18 avril 2014 et définitivement réalisée le 23 avril 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, des actions Arkema ont été offertes aux salariés du Groupe implantés à l'étranger via un plan d'attribution d'actions gratuites, à raison d'une action gratuite pour cinq actions souscrites, dans une limite de 20 actions gratuites.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2014 a constaté l'attribution de 3 619 actions gratuites aux salariés présents en Italie et en Espagne et 12 749 actions gratuites aux salariés implantés partout ailleurs à l'étranger. Ces attributions ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition de respectivement 3 et 4 ans.

Méthode de valorisation

Conformément à la méthode préconisée par l'Autorité des Normes Comptables, le calcul effectué pour valoriser le coût d'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles et à acheter le même nombre d'actions au comptant en finançant cet achat par un prêt. Le taux retenu comme taux d'emprunt est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation pour une durée de 5 ans (3 ans pour un salarié implanté aux États-Unis).

Pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe implantés à l'étranger, les justes valeurs des actions souscrites d'une part en France et d'autre part à l'étranger, ont été calculées de manière séparée.

Les principaux paramètres de marché retenus pour la valorisation du coût d'incessibilité sont les suivants :

Pays de souscription	France	États-Unis	Italie et Espagne	Etranger, hors États-Unis, Italie et Espagne
Date du conseil ayant décidé l'augmentation de capital	03-mars-14	03-mars-14	03-mars-14	03-mars-14
Cours de l'action à la date du conseil (€)	78,04	78,04	78,04	78,04
Taux d'intérêt sans risque (au 3 mars 2014)*	0,96 %	0,70 %	2,24 %	1,42 %
Taux d'emprunt**	6,50 %	11,00 %	10,50 %	8,00 %
Coût de l'incessibilité	22,57 %	26,81 %	32,67 %	27,04 %

* Taux d'intérêt sans risque à 5 ans, excepté pour les États-Unis (3 ans)

** Taux d'emprunt à 5 ans, excepté pour les États-Unis (3 ans)

Sur la base du cours de l'action à la date du conseil, l'avantage consenti représente 8 millions d'euros. Le montant du coût d'incessibilité déterminé à partir des paramètres ci-dessus représentant un montant sensiblement équivalent, aucune charge n'a été enregistrée au compte de résultat.

15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

15.1.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements donnés sont repris dans le tableau ci-après :

(En millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Garanties accordées	76	81
Lettres de confort	-	-
Cautions sur marché	9	15
Cautions en douane	14	14
Total	99	110

Les garanties accordées concernent principalement des garanties bancaires émises en faveur de collectivités et d'organismes publics (préfectures, agences de l'environnement) au titre d'obligations environnementales ou concernant des sites classés.

15.1.2 Obligations contractuelles liées aux activités opérationnelles du Groupe

- Obligations d'achat irrévocables

Dans le cours normal de ses activités, ARKEMA a conclu des contrats pluriannuels d'achat de matières premières et d'énergie pour les besoins physiques de ses usines, afin de garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements. La conclusion de tels contrats sur des durées comprises à l'origine entre 1 et 30 ans correspond à une pratique habituelle des entreprises du secteur pour couvrir leurs besoins.

Ces engagements d'achat ont été valorisés en considérant au cas par cas l'engagement financier pris par ARKEMA envers ses fournisseurs ; certains de ces contrats sont en effet assortis de clauses qui obligent ARKEMA à prendre livraison de volumes minimum indiqués au contrat ou, à défaut, de verser au fournisseur des compensations financières. Selon le cas, ces obligations contractuelles sont traduites dans les contrats sous la forme de préavis, d'indemnités à verser au fournisseur en cas de résiliation anticipée ou de clauses de *take or pay*.

Le montant total des engagements financiers du Groupe s'élève à 495 millions d'euros au 30 juin 2014 (cf. échéancier ci-dessous).

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
2014	159	213
2015	76	79
2016	69	72
2017	55	58
2018 jusqu'à expiration des contrats	136	129
Total	495	551

- Engagements locatifs

Dans le cadre de ses activités, ARKEMA a souscrit des contrats de location, dont la majorité sont des contrats de location simple. Les contrats de location conclus par ARKEMA portent essentiellement sur des loyers immobiliers (sièges sociaux, terrains) et des équipements mobiles (wagons, conteneurs).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux paiements futurs minimaux qui devront être effectués au titre de ces contrats, étant précisé que seule la part irrévocable des loyers restant à courir a été valorisée.

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés
2014	-	9	0	20
2015	0	17	0	19
2016	0	16	0	17
2017	0	13	1	10
2018 et années ultérieures	1	48	1	16
Total des paiements futurs en valeur courante	2	103	2	82
Coût financier	0	NA	0	NA
Total en valeur actualisée	2	NA	2	NA

NA : non applicable

15.1.3 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Garanties de passif accordées

Les cessions d'activité s'accompagnent parfois de garanties de passif accordées au repreneur. ARKEMA a parfois accordé de telles garanties à l'occasion de cessions d'activité. Dans la plupart des cas, les garanties accordées sont plafonnées et limitées dans le temps. Elles sont également limitées dans leur contenu, les motifs de recours étant restreints à certaines natures de charges ou litiges. Dans la majorité des cas, elles portent sur les risques de survenance de charges ou litiges liés à l'environnement.

Le montant résiduel cumulé des garanties de passif plafonnées accordées par ARKEMA s'élève à 92 millions d'euros au 30 juin 2014 (96 millions d'euros au 31 décembre 2013). Il s'entend net des montants déjà provisionnés au bilan au titre des garanties de passif.

15.1.4 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Ces engagements sont décrits dans la note C21 « Dettes financières » des états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

15.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements reçus de TOTAL en 2006

Dans le cadre de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. ou certaines sociétés de Total ont consenti au profit d'ARKEMA certaines garanties ou ont pris certains engagements au profit d'ARKEMA (i) relatifs aux litiges en droit de la concurrence, (ii) en matière environnementale pour certains sites, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé, (iii) en matière fiscale et (iv) au titre de la Scission des

Activités Arkema. Ces garanties et engagements sont décrits dans l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 (note C29.2 « Engagements reçus »).

Néant.

16. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

D. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014

Au cours du 1^{er} semestre 2014, il n'y a pas eu de mouvement sur le périmètre ayant un impact significatif sur les comptes consolidés.

4.4.3 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes consolidés semestriels résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Colombes, le 5 août 2014.

Thierry Le Hénaff
Président – Directeur général

4.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Arkema, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté relative à la l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2014

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

François Quédiniac
Associé

Valérie Quint
Associée

4.5 RESULTATS DU TROISIEME TRIMESTRE

Communiqué de presse 14/11/2014 - Arkema : information trimestrielle - résultats du 3^{ème} trimestre 2014

- Chiffre d'affaires de 1 478 millions d'euros
 - Stable par rapport au 3T'13 à taux de change et périmètre constants
 - Croissance organique des volumes de +3,0%¹⁶
- EBITDA de 203 millions d'euros (233 millions d'euros au 3T'13)
 - Bonne résistance de la marge d'EBITDA du Groupe à 13,7% dans un environnement macro-économique relativement peu porteur
 - Amélioration sensible du pôle Matériaux Haute Performance (16,4% de marge d'EBITDA) par rapport au 2T'14 qui était marqué par des facteurs ponctuellement défavorables
 - Solide performance du pôle Spécialités Industrielles avec un EBITDA en légère hausse par rapport à l'année dernière, confirmant la stabilisation des gaz fluorés
 - Une performance en retrait dans les Coating Solutions reflétant des conditions proches d'un bas de cycle dans les monomères acryliques
- Résultat net courant de 63 millions d'euros
- Bonne maîtrise de la dette avec un taux d'endettement d'environ 40%
- Perspectives 2014 confirmées

Le Conseil d'administration d'Arkema, réuni le 13 novembre 2014, a examiné les comptes consolidés du Groupe pour le 3^{ème} trimestre 2014. A l'issue de cette réunion, Thierry Le Hénaff, Président-directeur général d'Arkema, a déclaré :

« Au troisième trimestre, le Groupe réalise une performance solide avec une marge d'EBITDA proche de 14%, démontrant une bonne résistance dans des conditions de marché relativement hétérogènes. Les pôles Matériaux Haute Performance et Spécialités Industrielles, avec des marges d'EBITDA de 16%, bénéficient de bons volumes aux Etats-Unis. Le pôle Coating Solutions est pénalisé par une baisse des marges acryliques proches aujourd'hui d'un bas de cycle.

Avec l'annonce du projet d'acquisition¹⁷ de Bostik, la finalisation de la construction de la plateforme de Thiochimie en Malaisie, l'acquisition d'une ligne de 160 000 tonnes d'acide acrylique de Jurong, Arkema termine une phase d'investissements majeurs. 2015 et les années suivantes bénéficieront de ces projets. Le Groupe rentre ainsi dans une nouvelle phase de croissance rentable avec une génération solide et régulière de trésorerie. »

CHIFFRES-CLES DU 3^{EME} TRIMESTRE 2014

(En millions d'euros)	3 ^{ème} trim. 2013	3 ^{ème} trim. 2014	Variation
Chiffre d'affaires	1 495	1 478	-1,1%
EBITDA	233	203	-12,9%
Marge d'EBITDA	15,6%	13,7%	
Matériaux Haute Performance	18,8%	16,4%	
Spécialités Industrielles	16,1%	16,0%	

¹⁶ Hors impact de l'arrêt de l'activité de Chauny.

¹⁷ Projet soumis au processus légal d'information – consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, de Bostik et de Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

Coating Solutions	13,8%	11,5%	
Résultat d'exploitation courant	154	116	-24,7%
Eléments non récurrents	(37)	(43)	n.a.
Résultat net courant	101	63	-37,6%
Résultat net – Part du groupe	65	20	-69,2%
Résultat net courant par action (en €)	1,61	0,99	-38,5%

ACTIVITE SUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2014

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 478 millions d'euros contre 1 495 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013, stable à taux de change et périmètre constants. Dans un environnement de croissance mondiale modérée, les volumes progressent de 1,6% (+3,0% hors impact de l'arrêt de l'activité de Chauny en France effective au 1^{er} trimestre 2014) soutenus principalement par les Spécialités Industrielles et de solides volumes dans les Matériaux Haute Performance. Le Groupe continue ainsi de bénéficier de sa forte position aux Etats-Unis (36% du chiffre d'affaires global du Groupe). L'effet prix de -1,7% correspond essentiellement à la baisse des prix dans les Coating Solutions. L'effet périmètre de -1,1% reflète la déconsolidation des sociétés de résines de revêtements en Afrique du Sud cédées en août et le changement de méthode de consolidation de certaines joint-ventures. L'effet de change est négligeable.

A 203 millions d'euros contre 233 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013, la baisse de l'EBITDA reflète principalement des conditions de marché proches de bas de cycle dans les monomères acryliques et la base de comparaison élevée en 2013 dans le polyamide 12. Comme annoncé, la performance des gaz fluorés est maintenant stable par rapport à celle de l'an dernier. Les autres lignes de produits réalisent globalement une bonne performance.

La marge d'EBITDA résiste bien dans un environnement économique difficile et s'établit à 13,7%, stable par rapport au 2^{ème} trimestre 2014 malgré la saisonnalité traditionnelle de juillet et août et la baisse des marges acryliques.

Le résultat d'exploitation courant s'établit à 116 millions d'euros contre 154 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013. Il reflète l'évolution de l'EBITDA et la hausse des amortissements du fait principalement du démarrage de nouvelles unités de production.

Les éléments non récurrents s'élèvent à -43 millions d'euros et intègrent principalement des charges de restructuration, dont celles comptabilisées dans le cadre du projet d'arrêt des productions de gaz fluorés sur le site de Zaramillo en Espagne¹⁸ et des frais liés à des opérations d'acquisitions et cessions. Au 3^{ème} trimestre 2013, les éléments non-récurrents correspondaient principalement aux charges de restructurations et dépréciations enregistrées suite à l'annonce du projet d'arrêt des activités sur le site de Chauny en France effectif début 2014.

Le résultat financier s'établit à -15 millions d'euros contre -13 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013.

La charge d'impôt s'élève à 37 millions d'euros soit 31,9% du résultat d'exploitation courant. Elle reflète la part des résultats du Groupe réalisés aux Etats-Unis.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 20 millions d'euros contre 65 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013.

ACTIVITE DES POLES AU TROISIEME TRIMESTRE 2014

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Malgré la saisonnalité traditionnelle des mois d'été, les résultats du pôle Matériaux Haute Performance s'améliorent sensiblement par rapport au 2^{ème} trimestre 2014 qui avait été marqué par plusieurs éléments spécifiques et temporairement défavorables avec notamment le grand arrêt de maintenance de Mont en France.

¹⁸ Projet soumis au processus légal d'information et consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema en Espagne.

Ils confirment la stabilisation des conditions de marché dans le polyamide 12 par rapport au trimestre précédent. La performance reste, cependant, en retrait par rapport à la base de comparaison élevée du 3^{ème} trimestre 2013. Les polymères fluorés réalisent une bonne performance soutenue par leur politique d'innovation. Les Peroxydes Organiques bénéficient d'une bonne progression de leurs volumes. En revanche, le mix produits est ponctuellement moins favorable dans l'activité Filtration et Adsorption.

Le chiffre d'affaires s'élève à 457 millions d'euros, en hausse de 1,5% par rapport à l'année précédente à taux de change et périmètre constants. Les volumes progressent de +2,5% soutenus par la croissance des activités aux Etats-Unis. L'effet prix de -1,0% reflète essentiellement des prix moins élevés que l'an dernier dans le polyamide 12. L'effet de conversion est limité, à -0,2%.

L'EBITDA s'établit à 75 millions d'euros contre 85 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013 (67 millions au 2^{ème} trimestre 2014). La marge d'EBITDA se situe à un bon niveau à 16,4% compte tenu des conditions de marché plus difficiles.

SPECIALITES INDUSTRIELLES

Pour la première fois depuis le 1^{er} trimestre 2013, l'EBITDA du pôle Spécialités Industrielles progresse par rapport à l'an dernier. Cette légère amélioration reflète, comme attendu, la stabilisation des conditions de marché dans les gaz fluorés, qui sont comparables à celles de l'an dernier, et la belle performance de la Thiochimie. Les conditions de marché sont positives dans le PMMA en Amérique du Nord et en Europe et la situation reste contrastée dans les Oxygénés notamment en Europe.

A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires progresse de 4,0%, à 476 millions d'euros, par rapport au 3^{ème} trimestre 2013. Les volumes sont en hausse de +4,5% soutenus par les gaz fluorés et la Thiochimie. L'effet prix est globalement limité, à -0,5%, la hausse des prix dans le PMMA ayant compensé la baisse dans les gaz fluorés. L'effet périmètre de -0,9% correspond à un changement de méthode de consolidation de certaines joint-ventures.

L'EBITDA progresse de 2,7%, à 76 millions d'euros, par rapport au 3^{ème} trimestre 2013 (74 millions d'euros). La marge d'EBITDA s'élève à 16%, stable par rapport à l'an dernier et en hausse par rapport aux deux premiers trimestres de l'année malgré la saisonnalité des mois d'été.

COATING SOLUTIONS

La performance du pôle Coating Solutions reflète, comme attendu, la baisse des marges unitaires dans les monomères acryliques suite aux démarrages de nouvelles capacités en Chine. Les conditions de marché dans cette activité sont désormais proches de celles d'un bas de cycle et devraient perdurer sur la fin de l'année. La performance des autres lignes de produits est globalement stable.

Le chiffre d'affaires s'établit à 540 millions d'euros contre 574 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013, en baisse de 3,9% à taux de change et périmètre constants. L'effet volumes est limité à -0,7%. Hors impact de l'arrêt de l'activité de Chauny en France, effective dans le courant du 1^{er} trimestre 2014, il est positif à +2,9%. Les volumes progressent en Asie dans les Acryliques pour préparer l'intégration des actifs acryliques de Jurong. La demande est modérée dans les peintures en Europe. Les prix des monomères acryliques ont baissé au 3^{ème} trimestre avec un effet prix de -3,2%. L'effet périmètre de -2,2% résulte de la sortie du périmètre de consolidation des sociétés de résines de revêtements en Afrique du Sud, dont la cession a été finalisée en août. L'effet de conversion est très limité à +0,2%.

L'EBITDA s'élève à 62 millions d'euros (79 millions d'euros au 3^{ème} trimestre 2013) et la marge d'EBITDA à 11,5%.

FLUX DE TRESORERIE ET ENDETTEMENT NET AU 30 SEPTEMBRE 2014

Sur le 3^{ème} trimestre 2014, Arkema a généré un flux de trésorerie libre¹⁹ de +61 millions d'euros. Ce flux intègre une variation du besoin en fonds de roulement de +56 millions d'euros, des éléments non-récurrents correspondant principalement à des charges de restructuration pour -19 millions d'euros et des investissements de 107 millions d'euros. Le ratio besoin en fonds de roulement sur chiffre d'affaires²⁰ s'établit à 18,0%. Les investissements incluent 23 millions d'euros d'investissements exceptionnels correspondant principalement à la

¹⁹ Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements hors impact de la gestion du portefeuille.

²⁰ Besoin en fonds de roulement au 30 septembre divisé par 4 fois le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre.

construction de la plateforme de Thiochimie en Malaisie. Sur l'ensemble de l'année 2014, les investissements devraient atteindre environ 470 millions d'euros.

La dette nette s'élève à 1 054 millions d'euros au 30 septembre 2014 contre 923 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit un ratio d'endettement net sur fonds propres de 42%, inférieur à celui du 30 septembre 2013 (44%). Elle inclut le paiement en mai du dividende de 1,85€ par action pour un montant total de 117 millions d'euros. Elle intègre également l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant total de 32 millions d'euros. En revanche, elle ne prend pas en compte l'impact de la première étape de l'acquisition d'actifs acryliques en Chine finalisée le 20 octobre 2014 avec le paiement d'un montant de 240 millions de dollars US auquel s'ajoutera l'impact de la constitution du besoin en fonds de roulement nécessaire à l'activité.

FAITS MARQUANTS DU TROISIEME TRIMESTRE 2014

Projet d'acquisition de Bostik²¹

Le 19 septembre 2014, Arkema a annoncé un projet d'acquisition de Bostik, n°3 mondial des adhésifs. Ce projet est une étape majeure dans la transformation d'Arkema en un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés. Avec cette acquisition dans le secteur des adhésifs, peu cyclique et peu capitalistique, Arkema renforcera la qualité de son profil d'activités et sa résistance aux évolutions de l'environnement économique et poursuivra le développement de son pôle Matériaux Haute Performance qui représenterait, avec l'acquisition de Bostik, 42% du chiffre d'affaires total²².

Avec un chiffre d'affaires de 1,53 milliard d'euros²³ et 4 900 collaborateurs, Bostik occupe des positions de leader sur la majorité de ses marchés, dispose de marques et technologies mondialement reconnues et de partenariats étroits avec ses clients et est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la dynamique du marché des adhésifs qui croît chaque année à un rythme supérieur à celui du PIB mondial.

La dynamique actuelle de développement de Bostik et les synergies identifiées entre les deux groupes contribueront à l'amélioration de la marge d'EBITDA de Bostik avec l'objectif à terme d'atteindre la moyenne du secteur des adhésifs située entre 14 et 15%. A moyen terme, Arkema a pour objectif d'augmenter l'EBITDA de Bostik de 30 % au cours des trois prochaines années. Cet objectif repose sur l'accélération de la stratégie mise en œuvre récemment chez Bostik et la mise en œuvre de synergies de coût.

Ce projet s'accompagnera d'un renforcement du programme de cessions d'activités non-stratégiques pour environ 500 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires.

Cette offre est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,74 milliard d'euros. Elle sera financée par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 350 millions d'euros, une émission de titres hybrides de 700 millions d'euros réalisée le 23 octobre dernier et une émission obligataire senior pour le solde entre 500 et 600 millions d'euros. Cette structure de financement a pour objectif de conserver une structure de bilan solide et de préserver la notation crédit du Groupe. L'objectif est de revenir en 2017 à un taux d'endettement proche de 40% des fonds propres.

Projets de croissance organique

Fin juillet, Arkema a finalisé son plan d'investissement de 110 millions de dollars US destiné à renforcer les positions du Groupe sur le marché des acryliques aux Etats-Unis avec le démarrage, sur son site de Clear Lake, de sa nouvelle unité de 45 000 tonnes d'acrylate de méthyle utilisé dans la fabrication de polymères destinés au traitement de l'eau, d'élastomères et de polymères techniques.

Projet d'arrêt des productions de gaz fluorés à Zaramillo en Espagne

Arkema a annoncé, en septembre 2014, un projet d'arrêt des productions de gaz fluorés de son site de Zaramillo en Espagne soumis au processus légal d'information et consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema en Espagne.

Autres faits marquants

²¹ Projet soumis au processus légal d'information – consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, Bostik et Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

²² Sur la base d'un chiffre d'affaires 2013 pro forma incluant la contribution de Bostik et des actifs acryliques acquis ou susceptible d'être acquis en Chine (projet d'acquisition en deux étapes d'une capacité de production totale de 320 000 tonnes par an).

²³ Données estimées pour 2014 issues de l'information mise à disposition d'Arkema par le groupe Total dans le cadre du processus d'acquisition.

Dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement de ses matières premières stratégiques, Arkema a conclu un contrat d'achat de propylène aux Etats-Unis, avec la société Enterprise Products Partners L.P., un des leaders américains dans le domaine de l'énergie. Ce contrat représentera une part significative des approvisionnements de propylène d'Arkema et renforcera la compétitivité du pôle Coating Solutions.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Acquisitions

Arkema a finalisé la première étape de son projet d'acquisition d'actifs acryliques à Taixing en Chine et accède à une capacité de production moderne et compétitive de 160 000 tonnes par an d'acide acrylique en Asie pour un montant de 240 millions de dollars US. Cet investissement permettra au Groupe d'accompagner ses clients en Chine et en Asie sur les marchés porteurs des super-absorbants, des peintures, des adhésifs et du traitement de l'eau.

Financement

Le 23 octobre 2014, Arkema a finalisé avec succès la première étape du financement de son projet d'acquisition²⁴ de Bostik avec la réalisation d'une émission d'obligations hybrides perpétuelles de 700 millions d'euros. Ces obligations comporteront une première option de remboursement anticipé le 29 octobre 2020 et porteront un coupon annuel de 4,75 % jusqu'à cette date. Le coupon sera ensuite réinitialisé tous les 5 ans. Les obligations seront comptabilisées en capitaux propres selon les règles IFRS.

Le 29 octobre 2014, Arkema a renouvelé sa ligne de crédit bancaire multi-devises en la portant à 900 millions d'euros contre 700 millions d'euros précédemment. Cette ligne a une durée de 5 ans avec une possibilité d'extension pour une ou deux années à l'option des banques. Elle comprend un engagement relatif au ratio dette nette consolidée sur EBITDA consolidée, testé semestriellement, qui doit être inférieur ou égal à 3,5.

Perspectives

La fin de l'année continuera à s'inscrire dans un environnement macro-économique globalement difficile avec des dynamiques contrastées suivant les lignes de produits et les régions géographiques ainsi qu'une volatilité des taux de change et des prix du pétrole. Les conditions de marché dans les gaz fluorés et le polyamide 12 devraient rester stables et dans la continuité de celles observées au 3^{ème} trimestre. Les marges unitaires des monomères acryliques devraient rester, proches d'un bas de cycle. Enfin, le 4^{ème} trimestre devrait refléter la saisonnalité traditionnelle de la fin de l'année.

Dans l'environnement actuel, Arkema continue de contrôler strictement ses frais fixes et variables. Le Groupe poursuit également sa stratégie de croissance ciblée avec l'intégration des actifs acryliques acquis en Chine, le démarrage de la plateforme de Thiochimie en Malaisie, la mise en œuvre progressive du plan d'amélioration de la rentabilité de ses gaz fluorés et l'avancement de son projet d'acquisition²⁵ de Bostik et de son financement.

Dans ce contexte, tout en restant prudent compte tenu de la volatilité de l'environnement macro-économique, Arkema confirme son objectif pour 2014 d'un EBITDA proche de 800 millions d'euros. Le Groupe confirme également son objectif pour 2017, ajusté en septembre 2014 pour tenir compte du projet d'acquisition de Bostik, de réaliser un EBITDA de 1 310 millions d'euros ainsi que ses objectifs long terme.

Une Journée Investisseurs sera prévue au 1^{er} semestre 2015 après la finalisation de l'acquisition de Bostik et les premiers mois de montée en puissance de la nouvelle ligne de 160 000 tonnes d'acide acrylique en Chine et de la plateforme de Thiochimie en Malaisie.

²⁴ Projet soumis au processus légal d'information – consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, Bostik et Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

²⁵ Projet soumis au processus légal d'information – consultation des instances représentatives du personnel d'Arkema, Bostik et Total et à l'approbation des autorités de la concurrence des pays concernés.

Compte de résultat consolidé

	<u>3^{ème} trimestre</u> <u>2014</u>	<u>Fin septembre</u> <u>2014</u>	<u>3^{ème} trimestre</u> <u>2013</u>	<u>Fin septembre</u> <u>2013</u>
<i>(En millions d'euros)</i>	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
Chiffre d'affaires	1,478	4,521	1,495	4,687
Coûts et charges d'exploitation	(1,218)	(3,713)	(1,205)	(3,754)
Frais de recherche et développement	(38)	(115)	(35)	(111)
Frais administratifs et commerciaux	(106)	(316)	(101)	(315)
Résultat d'exploitation courant	116	377	154	507
Autres charges et produits	(43)	(75)	(37)	(177)
Résultat d'exploitation	73	302	117	330
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	2	5
Résultat financier	(15)	(44)	(13)	(40)
Impôts sur le résultat	(37)	(112)	(40)	(146)
Résultat net	21	146	66	149
Dont résultat net - part des minoritaires	1	2	1	2
Dont résultat net - part du Groupe	20	144	65	147
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	<i>0.31</i>	<i>2.27</i>	<i>1.04</i>	<i>2.35</i>
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	<i>0.31</i>	<i>2.26</i>	<i>1.03</i>	<i>2.32</i>
Amortissements	(87)	(245)	(79)	(233)
EBITDA	203	622	233	740
Résultat net courant	63	219	101	322

Bilan Consolidé au 30 septembre 2014

	<u>30 septembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	<i>(non audité)</i>	<i>(audité)</i>
<i>(En millions d'euros)</i>		
ACTIF		
Immobilisations incorporelles, valeur nette	1,003	973
Immobilisations corporelles, valeur nette	2,072	1,943
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	18	17
Autres titres de participation	34	52
Actifs d'impôt différé	66	66
Autres actifs non courants	207	177
TOTAL ACTIF NON COURANT	3,400	3,228
<hr/>		
Stocks	975	896
Clients et comptes rattachés	910	824
Autres créances	124	125
Impôts sur les sociétés - créances	27	24
Autres actifs financiers courants	6	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360	377
TOTAL ACTIF COURANT	2,402	2,248
<hr/>		
TOTAL ACTIF	5,802	5,476
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		
Capital	637	630
Primes et réserves	1,718	1,687
Actions autodétenues	(1)	(12)
Ecarts de conversion	139	7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	2,493	2,312

Intérêts minoritaires	39	37	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2,532	2,349	
Passifs d'impôt différé	64	64	
Provisions pour retraites et avantages du personnel	406	361	
Autres provisions et autres passifs non courants	411	439	variation
Emprunts et dettes financières à long terme	1,202	1,207	5
TOTAL PASSIF NON COURANT	2,083	2,071	
Fournisseurs et comptes rattachés	648	687	
Autres créiteurs et dettes diverses	278	256	
Impôts sur les sociétés - dettes	43	19	
Autres passifs financiers courants	6	1	
Emprunts et dettes financières à court terme	212	93	-119.000
TOTAL PASSIF COURANT	1,187	1,056	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	5,802	5,476	

4.6 SOURCES DE FINANCEMENT

4.6.1 Conditions d'emprunt et de structure de financement du Groupe

Les emprunts obligataires

Outre les emprunts obligataires décrits au paragraphe 4.1.7.1 du Document de Référence, la Société a procédé, pour les besoins du financement de l'acquisition de BOSTIK, à l'émission d'obligations hybrides perpétuelles pour 700 millions d'euros le 23 octobre 2014. Ces obligations comportent une première option de remboursement anticipé le 29 octobre 2020 et portent un coupon annuel de 4,75 % jusqu'à cette date. Le coupon sera ensuite réinitialisé tous les 5 ans. Ces obligations sont subordonnées à toute dette senior et seront comptabilisées en capitaux propres selon les règles IFRS. Elles feront l'objet d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50% de leur montant par les agences de notation Standard and Poor's et Moody's qui les ont notées respectivement BB+ et Ba1.

Le prospectus de cette émission a été visé par l'AMF le 27 octobre 2014 sous le numéro 14- 574.

La convention de crédit multidevises renouvelable de 900 millions d'euros

La Société et Arkema France (les « *Emprunteurs* ») d'une part, et un syndicat de banques d'autre part, ont signé le 29 octobre 2014 une convention de crédit multidevises utilisable par tirages renouvelables d'un montant maximum de 900 millions d'euros pour une durée initiale de 5 ans avec une possibilité d'extension pour une ou

deux années à l'option des banques (le « *Crédit* »). Cette convention vient en remplacement de la convention de crédit multidevises du 26 juillet 2011.

Le Crédit a pour objet le financement, sous forme de tirages et d'engagements par signature, des besoins généraux du Groupe et sert de ligne de substitution au programme de billets de trésorerie. D'autres sociétés du Groupe peuvent adhérer au Crédit et, en conséquence, être emprunteurs au titre du Crédit au même titre que la Société et Arkema France.

Le Crédit est assorti de cas de remboursement anticipé parmi lesquels le changement de contrôle de la Société (défini comme la détention par toute personne agissant seule ou de concert d'une participation, directe ou indirecte, représentant plus d'un tiers des droits de vote dans la Société) dont la mise en jeu par un prêteur peut conduire au remboursement anticipé et à l'annulation des engagements le concernant.

Le Crédit comporte des déclarations, à la charge de chaque Emprunteur, concernant, entre autres, les comptes, les litiges ou encore l'absence de cas d'exigibilité anticipée. Certaines de ces déclarations doivent être réitérées lors de chaque tirage.

Le Crédit comprend également des engagements usuels pour ce type de contrat, parmi lesquels :

- des engagements d'information (notamment comptable et financière) ;
- des engagements concernant, entre autres, certaines restrictions liées (sans que cette liste soit limitative) à l'octroi de sûretés, la réalisation d'opérations de fusion ou de restructuration, la cession d'actifs et l'endettement du Groupe. Selon les cas, ces restrictions ne s'appliqueront ni aux opérations courantes ni aux opérations dont le montant sera inférieur à certains seuils ;
- un engagement financier : la Société s'engage à respecter un ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (testé semestriellement) inférieur ou égal à 3,5.

Le Crédit prévoit des cas de défaut similaires à ceux décrits dans la documentation des emprunts obligataires susvisés.

Enfin, Arkema est caution solidaire en faveur des banques des obligations d'Arkema France au titre du Crédit ainsi que de celles des autres emprunteurs, le cas échéant. Le Crédit ne fait l'objet d'aucune autre sûreté ou garantie personnelle.

4.7 PREVISIONS – PERSPECTIVES

Les prévisions 2014, et notamment les hypothèses sur lesquelles elles reposent, et les perspectives à moyen et long terme présentées dans cette section remplacent l'ensemble des informations à caractère prévisionnel rendues publiques par le Groupe jusqu'à la date de publication de la présente Actualisation du Document de Référence.

4.7.1 Prévisions pour 2014

4.7.1.1 Hypothèses

L'objectif d'EBITDA pour l'année 2014 a été déterminé sur la base des états financiers consolidés au 30 septembre 2014 et une prévision d'EBITDA pour le 4^{ème} trimestre 2014 qui repose sur des hypothèses de conditions de marché et des estimations de ventes définies par les 11 business units composant le Groupe.

Les prévisions présentées ci-dessous reposent sur les principales hypothèses suivantes :

- un environnement macro-économique globalement difficile, en ligne avec le troisième trimestre 2014, avec des dynamiques contrastées suivant les lignes de produits et les régions géographiques ainsi qu'une volatilité des taux de change et des prix du pétrole,
- une stabilité des marges dans les gaz fluorés et dans le polyamide 12 par rapport au 3^{ème} trimestre 2014,
- des marges unitaires dans les monomères acryliques proches d'un bas de cycle, significativement en retrait par rapport à l'an dernier,
- la saisonnalité traditionnellement moins favorable de la fin de l'année, en particulier dans les marchés des gaz fluorés et des peintures décoratives, mais sans déstockage particulier chez les clients en décembre,

- un taux de change, principalement euro par rapport au dollar US, en ligne avec le taux de change observé à fin septembre 2014,
- la permanence des méthodes comptables utilisées pour établir les comptes du Groupe.

4.7.1.2 Prévisions

Tout en restant prudent compte tenu de la volatilité de l'environnement macro-économique, Arkema confirme son objectif pour 2014 d'un EBITDA proche de 800 millions d'euros.

Les prévisions données ci-dessus sont fondées sur des hypothèses, données et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente Actualisation du Document de Référence. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à ce jour. La survenance d'un ou plusieurs risques décrits au paragraphe « Facteurs de risques » du présent document pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser ses prévisions. ARKEMA ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

4.7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions 2014

M. Thierry Le Hénaff, Président-Directeur Général

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Arkema incluses dans la partie 4.7.1 de l'actualisation du document de référence daté du 18 novembre 2014.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Arkema. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Arkema.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public et/ou de l'admission de titres financiers aux négociations sur un marché réglementé en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, comprenant l'actualisation du document de référence, visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG Audit

Département de KPMG S.A.

Jacques-François Lethu

François Quédiniac

Valérie Quint

4.7.3 Perspectives

Le Groupe a l'ambition de devenir un leader mondial de la chimie de spécialités et des matériaux avancés et s'est fixé des objectifs moyen et long terme ambitieux.

Pour 2017, le Groupe a pour objectif de réaliser un EBITDA de 1 310 millions d'euros. Cet objectif repose sur une hypothèse de retour à des conditions de marché normalisées dans les gaz fluorés et les monomères acryliques. Il intègre (i) la contribution du projet d'acquisition de BOSTIK, (ii) la contribution en année pleine et en conditions de marché normalisées de deux lignes d'acide acrylique représentant au total une capacité de production de 320 000 tonnes en Chine et dont la première ligne a été acquise le 20 octobre 2014, et (iii) le renforcement du programme de cessions d'activités non-stratégiques annoncé le 19 septembre 2014 qui, combiné à la finalisation du programme initial, devrait se traduire par des cessions d'activités représentant au total un chiffre d'affaires d'environ 700 millions d'euros d'ici à fin 2017. Enfin, il intègre les bénéfices liés à l'accélération du programme d'excellence opérationnelle qui devrait générer des économies de coûts représentant un montant total de 100 millions d'euros à fin 2017. Par ailleurs, afin de conserver une structure de bilan solide, le Groupe s'est fixé pour objectif de revenir à fin 2017 à un taux d'endettement proche de 40 % des fonds propres.

Le Groupe a par ailleurs confirmé ses objectifs long terme avec l'ambition de réaliser en 2020 un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et une marge d'EBITDA en conditions normalisées proche de 17 % tout en maintenant un taux d'endettement ne dépassant pas 40 %.

Compte tenu des changements importants intervenus dans le portefeuille récemment, le Groupe détaillera ses objectifs de répartition du chiffre d'affaires par pôle et par région à moyen et long terme à l'occasion de Journées Investisseurs qui se tiendront dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Le Groupe précise que l'atteinte de ses objectifs repose sur des hypothèses jugées à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, comme raisonnables par le Groupe sur cet horizon de temps (en particulier l'évolution de la demande mondiale, les conditions relatives aux prix des matières premières et de l'énergie, à l'équilibre entre l'offre et la demande pour les produits commercialisés par ARKEMA et à leur niveau de prix, ou encore aux parités monétaires). Il ne tient toutefois compte ni de la matérialisation de certains risques décrits au paragraphe 1.5 de la présente Actualisation du Document de Référence et au chapitre « Facteurs de risques » du Document de Référence 2013, ni de certains aléas liés à l'environnement économique, financier, concurrentiel ou réglementaire dans lequel le Groupe évolue, susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

5. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits dans le Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de la présente Actualisation du Document de Référence, exacts et sont mis à jour par les informations figurant ci-dessous.

5.1. CAPITAL SOCIAL

5.1.1 Évolution du capital social entre le 31 décembre 2013 et le 7 novembre 2014

Au 7 novembre 2014, le capital social de la société est de 637 183 740 euros divisé en 63 718 374 actions ordinaires entièrement libérées et de même catégorie, avec une valeur nominale par action de 10 euros, contre 63 029 692 actions au 31 décembre 2013, et dont 22 371 sont des actions auto-détenues.

Entre le 31 décembre 2013 et le 7 novembre 2014, le nombre d'actions s'est accru de 688 682 : 491 502 actions souscrites dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne du groupe et 197 180 actions résultant de l'exercice d'autant d'options de souscription.

Date	Montant du capital	Nombre d'actions	Nature de l'opération
31 décembre 2013	630 296 920 €	63 029 692	Exercice d'options de souscription d'actions : constatation d'une augmentation de capital de 815 190 euros, assortie d'une prime d'émission de 2 188 091,39 euros, par l'émission de 81 519 actions nouvelles.
23 avril 2014	635 211 940 €	63 521 194	Augmentation de capital réservée aux salariés : augmentation de capital d'un montant de 4 915 020 euros, assortie d'une prime d'émission de 26 634 493,38 euros, par l'émission de 491 502 actions nouvelles.
30 juin 2014	636 968 620 €	63 696 862	Exercice d'options de souscription d'actions : constatation d'une augmentation de capital de 1 756 680 euros, assortie d'une prime d'émission de 4 911 000,56 euros, par l'émission de 175 668 actions nouvelles.
7 novembre 2014	637 183 740 €	63 718 374	Exercice d'options de souscription d'actions : constatation d'une augmentation de capital de 215 120 euros, assortie d'une prime d'émission de 449 335,64 euros, par l'émission de 21 512 actions nouvelles.

5.1.2 Point sur l'exécution du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2014 a renouvelé, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société. Les renseignements relatifs à ce programme de rachat d'actions figurent au paragraphe 5.2.4 du Document de Référence.

À la date de la présente Actualisation du Document de Référence, la Société détient 22 371 de ses propres actions. La Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

5.1.3 État des autorisations et des utilisations

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations, en cours de validité, qui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration notamment en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites, figure ci-après.

Objet résumé	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'autorisation	Utilisation faite par le Conseil d'administration (date)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 mai 2014	26 mois	315 millions d'euros 600 millions d'euros (titres de créance)	Décision d'augmenter le capital pour un montant maximum de 370 millions d'euros (13 novembre 2014)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 mai 2014	26 mois	10 % du montant du capital social de la Société au 15 mai 2014 600 millions d'euros (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires *, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre visée à l'article L.411-2 ii du Code monétaire et financier	15 mai 2014	26 mois	10 % du montant du capital social de la Société au 15 mai 2014 600 millions d'euros (titres de créance)	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	15 mai 2014	26 mois	15 % de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée	Néant
Limitation globale des autorisations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme	15 mai 2014	26 mois	315 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations réservées aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne d'Entreprise	15 mai 2014	26 mois	12 millions d'euros	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	15 mai 2014	18 mois	110 euros par action 100 millions d'euros (dans la limite de 10 % du capital social à quelque moment que ce soit)	Utilisation au 30 juin 2014 : voir paragraphe 5.1.2 du Document de Référence
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société soumises à conditions de performance	4 juin 2013	38 mois	1 250 000 actions (2 % du capital social au 4 juin 2013)	Utilisation à la date de la présente Actualisation du Document de Référence : attribution de 250 000 actions (6 novembre 2013) attribution de 275 000 actions (13 novembre 2014)
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	4 juin 2013	24 mois	10 % du capital social	Utilisation au 31 décembre 2013 : Néant

5.1.4 Plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance

Au 30 juin 2014, étaient encore en circulation :

- 233 686 options de souscription résultant des plans d'options de souscription d'actions mis en place au cours des exercices 2006 à 2008 ; et
- 562 637 options de souscription résultant des plans 2010 et 2011.

Au 30 juin 2014, le nombre total d'options de souscription en circulation s'élevait en conséquence à 796 323, soit 1,25 % du capital de la Société à cette date.

Les titulaires d'options de souscription d'actions ont par ailleurs été informés le 15 octobre 2014 que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce et aux stipulations des plans d'options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours, et conformément à la délégation accordée par le Conseil d'administration, le Président-Directeur général a décidé, le 14 octobre 2014, de suspendre l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans en date des 14 mai 2007, 13 mai 2008, 10 mai 2010 et 4 mai 2011, à compter du 7 novembre 2014 (0h01, heure de Paris) pour une durée maximum de trois mois, soit jusqu'au 6 février 2015 (23h59, heure de Paris).

Des informations complémentaires sur le plan d'attribution d'actions de performance mis en place par le Groupe en 2014 figurent au paragraphe 3.4 de la présente Actualisation du Document de Référence.

5.1.5 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil d'administration du 3 mars 2014 a remporté un vif succès : près de 6 000 salariés ou anciens salariés ont souscrit 491 502 actions pour un montant de 31,5 millions d'euros.

Le taux de participation des salariés a atteint en moyenne 41 % dans le monde, ce qui représente près de 5 points de plus qu'en 2012 lors de la précédente opération, et 63 % en France, soit 9 points de plus qu'en 2012.

Au terme de cette opération qui s'est clôturée le 23 avril 2014, la part du capital détenue par les salariés atteint près de 4,7 %.

Communiqué de presse du 28/04/2014 - Succès de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'ARKEMA

« Près de 6 000 salariés ou anciens salariés ont souscrit 491 502 actions pour un montant total de 31,5 millions d'euros, lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'ARKEMA, qui vient de s'achever. Avec un record en termes de montant investi et de taux de participation, cette nouvelle opération traduit la confiance des salariés dans la stratégie et les perspectives de leur Groupe.

Six ans après sa première opération et avec la volonté de continuer à associer ses salariés et anciens salariés à ses succès, ARKEMA a procédé le 23 avril 2014 à une quatrième augmentation de capital. Celle-ci a réuni près de 6 000 souscripteurs dans 20 pays à travers le monde. Le taux de participation des salariés a atteint en moyenne 41 % dans le monde, ce qui représente près de 5 points de plus qu'en 2012 lors de la précédente opération, et 63 % en France, soit 9 points de plus qu'en 2012.

L'opération s'est déroulée du 07 au 20 mars 2014, au prix de 64,19 euros par action, fixé par le Conseil d'Administration du 3 mars 2014. Ce prix correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action ARKEMA à la Bourse de Paris pendant les 20 séances précédant cette réunion du Conseil d'Administration, à laquelle a été appliquée une décote de 20 %.

Le capital social d'ARKEMA est porté à 635 211 940 euros, divisé en 63 521 194 actions. Au terme de l'opération, la part du capital détenu par les salariés atteint près de 4,7 %.

Les actions émises seront assimilées intégralement aux actions existantes et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013. Elles donneront droit aux dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013. »

5.2. ACTIONNARIAT

5.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 août 2014

La répartition du capital a été établie sur la base d'un nombre total de 63 715 524 actions au 31 août 2014, auxquelles sont rattachés 68 259 478 droits de vote (y compris les droits de vote double et déduction faite des actions auto-détenues), sur la base des déclarations de franchissement de seuils effectuées auprès de l'AMF et d'une analyse faite par la Société à partir du TPI (Titres au Porteur Identifiable).

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote d'Arkema au 31 août 2014 était la suivante :

	% du capital	% des droits de vote réels	% des droits de vote théoriques *
Principaux actionnaires détenant au moins 5 % du capital et / ou des droits de vote :			
Fonds Stratégique de Participations	6,0	5,6	5,6
Norges Bank	5,3	5,0	5,0
BlackRock Inc.	5,0	4,7	4,7
Actionnariat salarié ⁽¹⁾	4,9	8,6	8,6
Auto-détention	0,0	0,0	0,0
Public	78,8	76,1	76,1
TOTAL	100	100	100

* En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote y compris les actions privées de droits de vote.

(1) À la connaissance de la Société, les FCPE Arkema Actionnariat France et Arkema Actionnariat International détenaient, au 31 août 2014, 6,5 % du capital de la Société représentant 11,4 % des droits de vote de la Société. Ces fonds regroupent les participations des salariés d'ARKEMA, des salariés de Total et de Kem One (activités vinyliques cédées en juillet 2012). En mai 2014, Amundi a déclaré pour le compte du FCPE Arkema Actionnariat France avoir franchi en hausse le seuil de 10 % des droits de vote de la Société (voir paragraphe 5.2 de la présente Actualisation du Document de Référence).

La Société a également mis en place un programme ADR (*American Depositary Receipts*) aux États-Unis. À ce titre, elle a conclu un *Deposit Agreement* avec Bank of New York Mellon le 18 mai 2006. Au 31 août 2014, 752 694 actions étaient détenues par Bank of New York Mellon pour le compte des porteurs d'ADR.

5.2.2 Franchissements de seuil légaux depuis le 1^{er} janvier 2014

Les déclarations de franchissement de seuil légal portées à la connaissance de l'AMF entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de la présente Actualisation du Document de Référence ont été les suivantes :

Société	Date du franchissement	Franchissement
BlackRock Inc.	10 janvier 2014	en hausse du seuil de 5 % du capital
FMR LLC (Fidelity Investments)	20 mars 2014	en baisse du seuil de 5 % des droits de vote
FMR LLC (Fidelity Investments)	19 mai 2014	en baisse du seuil de 5 % du capital
Amundi *	26 mai 2014	en hausse du seuil de 10 % des droits de vote

* Société agissant pour le compte du FCPE Arkema Actionnariat France dont elle assure la gestion. A cette occasion, Amundi a effectué la déclaration suivante :

« La société Amundi déclare au nom et pour le compte du FCPE Arkema Actionnariat France que celui-ci :

- a financé les acquisitions d'actions Arkema par les dividendes versés qui ont été réinvestis directement dans le fonds, par les souscriptions (intéressement, participation, abondement, etc...) des salariés ;
- agit seul ;
- n'envisage pas de poursuivre ses achats d'actions Arkema, mais s'agissant d'un fonds ouvert cette position peut changer. Toutes souscriptions et/ou tous détachements se traduiront par des rachats ;
- n'envisage pas de prendre le contrôle de la société Arkema ;
- n'envisage pas de modifier la stratégie de la société Arkema ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société Arkema ;
- est représenté par un administrateur au conseil d'administration et n'envisage pas de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes supplémentaires au conseil d'administration de la société Arkema. »

5.3. POLITIQUE DE DIVIDENDES

À l'occasion de sa Journée Investisseurs organisée en septembre 2012, le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre progressivement un taux de distribution de 30 % de son résultat net courant et, si possible, de ne pas réduire le montant de son dividende par action. ARKEMA a atteint cet objectif dès 2014 en versant un dividende de 1,85 euro par action représentant 32 % du résultat net courant de l'exercice 2013.

À l'occasion de l'annonce de son projet d'acquisition de BOSTIK, ARKEMA a confirmé sa politique de dividendes et a annoncé son intention, sous réserve de la confirmation par le Conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice 2014, de maintenir le montant du dividende par action à 1,85 euro par action malgré l'augmentation du nombre de titres qui résultera de l'augmentation de capital faisant l'objet d'un prospectus visé ce jour par l'AMF.

5.4. AUTRES INFORMATIONS

Communiqué de presse du 15/05/2014 - Assemblée Générale des actionnaires d'ARKEMA du 15 mai 2014

« Au cours de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires d'ARKEMA qui s'est tenue le 15 mai 2014 sous la présidence de Thierry Le Hénaff, Président-directeur général du Groupe, les actionnaires, qui représentaient 63,19 % des actions ayant droit de vote, ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration.

Les actionnaires ont notamment approuvé les comptes de l'exercice 2013 et la distribution d'un dividende en numéraire de 1,85 euro par action qui sera mis en paiement le 22 mai 2014. Ils ont renouvelé pour quatre ans les mandats d'administrateurs de Madame Claire Pedini, administrateur indépendant, et de Monsieur Patrice Bréant, administrateur représentant les salariés actionnaires et approuvé la nomination, en qualité de nouvel administrateur, du Fonds Stratégique de Participations (FSP) pour quatre ans. Le FSP, dont le représentant permanent sera Madame Isabelle Boccon-Gibod, détient 6 % du capital d'ARKEMA. Les différentes autorisations financières permettant notamment d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public ou de placement privé, ont également été approuvées par l'Assemblée des actionnaires.

L'Assemblée Générale a été l'occasion pour Thierry Le Hénaff, Président-directeur général et Thierry Lemonnier, Directeur Financier, de revenir sur les faits marquants et les performances financières d'ARKEMA en 2013, ainsi que sur ses perspectives long terme. Thierry Le Hénaff a évoqué les projets qui soutiendront la croissance future du Groupe et est notamment revenu sur deux projets majeurs pour le Groupe en 2014 : la construction de la plateforme de Thiochimie en Malaisie et le projet d'acquisition d'actifs acryliques de Jurong Chemical en Chine²⁶.

Les résultats complets des votes des résolutions seront disponibles dans la rubrique Assemblée Générale du site internet www.finance.arkema.com dans les prochains jours. »

²⁶ Projet soumis à l'autorisation des autorités compétentes en Chine et à plusieurs formalités administratives.

6. INFORMATIONS SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

6.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation du Document de Référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel figurant au chapitre 4 de la présente Actualisation du Document de Référence présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2014, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente Actualisation du Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation du Document de Référence.

Les informations financières pro forma et prévisionnelles présentées dans la présente Actualisation du Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs. Le rapport sur les informations financières pro forma de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et du semestre clos le 30 juin 2014 figure au paragraphe 4.3.4 de la présente Actualisation du Document de Référence. Le rapport sur les prévisions figure au paragraphe 4.7.2 de la présente Actualisation du Document de Référence. »

Colombes, le 18 novembre 2014.

Thierry Le Hénaff

Président – Directeur général

6.2. TABLE DE CONCORDANCE

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence		Actualisation du document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)	Référence	Page(s)
1.	Personnes responsables	Chapitre 7	302	Chapitre 6	83
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	7.1.1	302	6.1	83
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	7.1.2	302	6.1	83
2.	Contrôleurs légaux des comptes				
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	7.1.3	303		
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redesignés durant la période couverte	Néant			
3.	Informations financières sélectionnées	Arkema en 2013	2-11	4.1	29
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	Arkema en 2013	3	4.1	29-30
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Néant		4.1	29-30
4.	Facteurs de risque	1.7	48-59	1.5	17
5.	Informations concernant la Société	5.1.1	254		
5.1.	Histoire et évolution de la Société	5.1.1	254		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de la Société	5.1.1	254		
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.1	254		
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.1	254		
5.1.4.	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.1	254		
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités de la Société	5.1.1	254		
5.2.	Investissements	1.3	31		
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	1.3.1	31		
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	1.3.2	32	1.2	10
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	1.3.3	32		
6.	Aperçu des activités	Chapitre 1	14-59	1.1 et 1.4	5 et 11
6.1.	Principales activités	1.1 et 1.2	14, 21	1.1 et 1.4	5 et 11
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1.1 et 1.2	14, 21	1.1 et 1.4	5 à 9
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1.2 et 1.4	21, 33	1.1 et 1.4	5 à 11
6.2.	Principaux marchés	1.1 et 1.2	14, 21	1.1 et 1.4	5 à 11
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités et les principaux marchés	Néant		1.1.1.1	5
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.7.2.2, 1.7.2.3 et 1.7.2.4	50, 51, 54		
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	1.2	21	1.1 et 1.4	5 à 11
7.	Organigramme	5.1.2	255		
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	5.1.2	255		
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	4.3.2 et 5.1.2	167, 255		
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements				
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1.3.4	32		
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	2.2	68-79		

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence		Actualisation du document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)	Référence	Page(s)
9.	Examen de la situation financière et du résultat	4.1	152-162	4.4	38
9.1.	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	4.1	152		
9.2.	Résultat d'exploitation	4.1.4	154		
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3	152-153		
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	4.1.4 et 4.1.5	154-156		
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3	152-153		
10.	Trésorerie et capitaux	4.1.7	159-160		
10.1.	Informations sur les capitaux de la Société (à court et à long terme)	4.1.7 et 4.1.8	159, 161	4.6.1	74
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	4.1.8	161	4.6.1	74
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	4.1.7.1	159	4.6.1	74
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	4.1.7.2	160	4.6.1	74
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	4.1.7.3	160	4.6.1	74
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.4	33		
12.	Information sur les tendances	4.2	163-164	4.7.3	77
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	4.2.1	163		
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	4.2	163		
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant	-	4.7	75
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
14.1.	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.	3.2.1.2	115	3.1.1	22
14.2.	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de la Société	3.2.1.1 et 3.2.3	113, 122		
15.	Rémunération et avantages	3.4	130-140	3.3 et 3.4	26
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	3.4	130		
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses	3.4.1 et 3.4.2	130, 132		

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence		Actualisation du document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)	Référence	Page(s)
	filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	note 18 des notes annexes aux états financiers consolidés	196		
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction			3.2	26
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3.2.1.2	115	3.1.1	22
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	3.2.3.4	122		
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société	3.3.3.1 et 3.3.3.2	126, 128	3.2.1.1	26
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	3.1	112		
17.	Salariés	2.5	88-101	Chapitre 2	21
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	2.5.1.1	89	2.1	21
17.2.	Participation et stock-options	2.5.1.3 et 5.2.6	92, 262	3.4 et 5.1.4	26 et 79
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	2.5.1.3 et 5.2.7	92, 262	2.2 et 2.3	21
18.	Principaux actionnaires	5.3	263-266	5.2	80
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	5.3.1	263	5.2	80
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	5.3.3	264		
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	5.3.2	264		
18.4.	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	5.3.2	264		
19.	Opérations avec des apparentés	5.1.3	256		
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	4.3 et 4.4	165, 230	Chapitre 4	29-77
20.1.	Informations financières historiques	4.3.2 et 4.4.2	167, 232	4.4.1	38 à 43
20.2.	Informations financières pro forma	Néant		4.3	30 à 37
20.3.	États financiers	4.3.2 et 4.4.2	167, 232		
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.3.1 et 4.4.1	165, 230	4.4.4	65-66
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	4.3.1 et 4.4.1	165, 230	4.4.4	65-66
20.4.2.	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	Néant			
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	Néant			
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	4.3.2 et 4.4.2	167, 232		
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	Néant			
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	Néant		4.4.1 et 4.5	38 et 67
20.6.2.	Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	Néant			
20.7.	Politique de distribution des dividendes	5.4.6	269	5.3	82
20.7.1.	Dividende par action	5.4.6	269	5.3	82
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.7.2.4 et note 20.2 des notes annexes aux états	54, 205		

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence		Actualisation du document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)	Référence	Page(s)
		financiers consolidés			
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant			
21.	Informations complémentaires	Chapitre 5	253-273		
21.1.	Capital social	5.2.1	256	5.1	78
21.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.1	256	5.1.1	78
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	Néant			
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	5.2.4	257		
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.6	262		
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant			
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	Néant			
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5.2.2	257	5.1.1	78
21.2.	Acte constitutif et statuts	5.1 et 5.5			
21.2.1.	Objet social	5.1.1	254		
21.2.2.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.2 et 3.3	113, 123		
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	5.5.4	272		
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	5.5.2	271		
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	5.5.1	270		
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	5.5.2.2	271		
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	5.5.6 et 5.5.7	272, 273		
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	Néant			
22.	Contrats importants	1.5	37	1.3	10
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant		Néant	
24.	Documents accessibles au public	5.1.1	254		
25.	Informations sur les participations	4.3.2, 4.4.2 et 5.1.2	167, 232, 255		